

Minutes du Conseil
de
La Ville de St Boniface

Vol. 2

○

Procès verbal de la 13^e séance
du onzième conseil de la Ville de
Saint Boniface étant la douzième
Séance régulière tenue dans le
vaste des de Mai A.D. 1873.

Présents

Son Honour le Maire au fauteuil,
et Messieurs les Conseillers Lambert
Pelleter, Lauzon, Lavoie et Lamou-
tagne.

Les procès verbaux des deux dernières
séances sont lus et confirmés.
Les Communications suivantes
sont lues :

De M. Henri Pelletier offrant ses ser-
vices comme Comptable et sur-
veillant des Travaux Publics
De J. Hearn offrant de prendre à loyer
pour un an à raison de \$100. la maison
et une partie de l'atelier du terrain de
l'he positionne s'engageant en même
temps d'agir comme gardien.

De M. A. Raymond pour le Séminaire
de St. Jules de Montréal demandant
paientement des fonds sur \$100⁰⁰
de débentures.

De E. A. Blakeley, premier Commis
du Département de l'Education
accusant réception de la lettre du
Secrétaire intérieur de cette Ville

1893

au sujet de la participation de certains contribuables pour l'entretien d'un nouveau district scolaire de John W. Lefèvre premier Conseiller du Département des Travaux Publics de Manitoba disant que le règlement N° 64 de cette ville n'a jamais été soumis au Lieutenant Gouverneur en Conseil pour approbation. Les rapports du Commissaire des Travaux Publics en date du 12 et du 22 Mai 1893 respectivement avec les règles de paix N° 4 et 5 basé sur ces rapports sont déposés sur la table avec le compte de Leon Beauchemin pour la somme de \$2.00.

Il est alors proposé par le Conseiller Lauzon secondé par le Conseiller Lamontagne qu'une somme de deux cents piastres soit votée pour améliorer la rue de Salaberry depuis la rue Plinyet jusqu'au pont Louis. Propposé en amendement par le Conseiller Peltier appuyé par le Conseiller Lambert que la question soit référée au Comité des Travaux Publics.

Votant pour : les Conseillers Lambert, Peltier et Lavioie. Contre : les Conseillers Lauzon et Lamontagne.

~~Proposé par le Conseiller Lambert secondé par le Conseiller Lavioie~~

Le Maire déclare l'amendement adopté
La matinée précédente.

Proposé par le Conseiller Lambert secondé par le Conseiller Peltier Lavioie.

Deuxième

Face à l'absence du Conseiller Gaudour
le Conseiller Peltier soit autorisé
à agir en son lieu comme Président
du Comité des Travaux Publics.

Agree'

Proposé par le Conseiller Peltier appuyé par le Conseiller Lavoie que la
Petition de Roger Coulet et autres
concernant la reconstruction de
l'Av. Ronde soit referée au Comité
des Travaux Publics avec instruction
de faire rapport sur la longueur de
l'ancien chemin et généralement
sur l'opportunité de refaire ce bout.
Après quelques remarques du Con-
seiller Lavoie à l'effet que cette
Petition devrait être accordée de
suite et que refuser de reconstruire
ce bout et de donner aux Couthi-
buables du quartier l'usage de
l'ancien chemin serait une in-
justice, la motion est adoptée
sans aller au vote.

Proposé par le Conseiller Lavoie
appuyé par le Conseiller Lavoie
que le Comité des Travaux Publics
soit autorisé à faire droit à la re-
quête de Thonias Beaupré et autres,
demandant un trottoir sur la
rue Desarcelle du côté Nord,

Agree'

La Requête de Messieurs Napoléon Bré-
sault et Eugène Lemire demandant
un trottoir à partir de la Rue St
Jean Baptiste jusqu'à la partie
est laissée sur la table.

A propos de la communication
de M^r P. F. Souey demandant au
Conseil de déclarer quelle somme la
ville serait prête à accepter en
paiement final de sa réclamation
contre lui il est décidé immédiatement de donner instruction au
Secrétaire Trésorier d'informez Mr
Souey que le Conseil ne peut pas
porter action sur sa demande, et
qu'il est à l'avis du Conseil que la loi n'autoriserait
pas une réduction sur sa récla-
mation.

(8) Proposé par le Conseiller Lavoie
appuyé par le Conseiller Lavoie
que le Secrétaire Trésorier écrive
à la Winnipeg Electric Street Rail-
way Company que la ville verrait
avec plaisir l'introduction d'une ligne
de chemin de fer électrique dans ses
limites et que le Conseil est main-
tenant à étudier un règlement
à l'effet de permettre à cette compagnie
ou à toute autre compagnie l'entrée
de la ville pour y construire une
telle ligne de chemin de fer élec-
trique. Apré.

Proposé par le Conseiller Lavoie secondé
par le Conseiller Bellotier que le Compte
de Leon Beaucobien au montant
de \$2.00 soit accepté et payé.
Apré

Proposé par le Conseiller Lavoie
secondé par le Conseiller Lamontagne
que Monsieur Eugène Paradis soit nom-
mé auditeur pour auditer les biens

1893

depuis le premier Janvier dernier
jusqu'au vingt Mai courant
inclusivement moyennant
une rémunération de dix
piastres.

Tous les Conseillers présents votent
en faveur de la motion à
l'exception du Conseiller Lavoie
qui vote contre.

Il est ensuite décidé majoritairement
que le Secrétaire-Tresorier reçoive in-
struction de faire la collection de
la taxe de capitalisation et qu'il est
effetué fasse insérer une annonce
dans le journal "Le Manitoba" pu-
isque à la date du quinze Juin pro-
chain.

Proposé par le Conseiller Lavoie ap-
puisé par le Conseiller Lemontagne
que la séance se lève et la séance
est levée.

Joseph Lecomte
Maire

Ph. Bertrand
Sec. Tresorier

Procès verbal de la quatorzième séance du onzième Conseil de la Ville de Saint Boniface, étant une séance spéciale convoquée par Son Honour le Maire pour recevoir le rapport de l'élection d'un Conseiller pour représenter le quartier N° 4 de cette Ville.

1 et pour considérer et passer le
Résolution N° III intitulé "By law
No. 111 "An authorizes The Winnipeg Electric
Street Railway ^{company} to construct and
operate lines of street railway,
in the Town of St. Boniface",
laquelle séance a été fermée le
15 de Juin A.D. 1893.

Présents :
Son Honour le Maire au fauteuil
et messieurs les Conseillers :

Lambert

Pelletier

Lauzon

Levore

Lemire et Jasse

et Gauvin,

les Conseillers
Lauzon et
M. Audraun
ayant été nommés
missis. —

Le Secrétaire Trésorier sonna et
Son rapport, en qualité d'officier
rapporteur, de l'élection d'un
Conseiller pour le quartier N° 4
en remplacement du Conseiller
Lloyd, lequel rapport déclare que
M. Antoine Gauvin a été désigné
pour remplacer le dit quartier dans
le Conseil.

Proprié par le Conseiller Pelletier de
conclu par le Conseiller Lambert
que le rapport de l'officier rap-
porteur

Sous voit accepté'. Agréé
M. Denoncourt prend sa place parmi
les membres du Conseil après que
le Seigneur Tisonneur a aussi déclaré
qu'il a pris devant lui les serments
requis.

D) Il est ensuite proposé par le
Conseiller Lanzou appuyé par le Conseiller
Lavoie que le règlement N° III autorise
la Winnipeg Electric Street Railway Com-
pany à construire à faire fonctionner
Règlement les lignes de chemin de fer urbaines dans la
ville de St Boniface subissons main-
N° III lecture Ainsi que sa seconde lecture et que le
Conseil se forme en Comité Général pour
prendre le dit règlement au Considération
Agréé.

Le Conseil Se Tonne en Comité Général
et examine le dit règlement, après qu'en
son honneur reprend le fauteuil et M.
le Conseiller Lambert qui a pris la présidence.
Le Comité fait rapport que le Comité
Général a accepté le dit règlement avec
certains amendements.

Proposé par le Conseiller Lanzou appuyé
par le Conseiller Lavoie que le rapport
du Comité Général soit accepté que
les référés du Conseil soient suspen-
dus et que le dit règlement N° III
subisse maintenant sa troisième lec-
ture et passe sous le titre d'Agree.
Le dit Règlement est en conséquence
à une troisième fois et passé.

Proposé par le Conseiller Petreau
seconde par le Conseiller Lam-
bert que la séance de

Règl. III

3^e lecture

Ligne

Et la séance est levée
Joseph Lecomte

Thér. Bertrand
Sec. Trésorier

Procès verbal de la quinzième séance
du vingt et unième Conseil de la Ville de
Saint Boniface étant la treizième
séance régulière, tenue le douzième
jour de Juin A.D. 1893.

Présenté
Sous l'Horneau le Maire, au fauteuil
et Messieurs les Bourgmestres

Lambert
Lavoie
Lauzon & Grie
Lauzon &
L'Allard

Les procès verbaux des deux dernières
séances sont lus et confirmés.

Le Secrétaire Trésorier dépose sur
la table un exposé des finances de
la ville, ainsi que le cautionnement
requis de la Commune Trésorier.

Les communications suivantes
sont lues :

Une lettre de Mr. H. H. Munson & Allan
avocats de la Winnipeg Electric Street
Railway Company demandant que le
règlement N° 113 soit renouvelé et
que le terme de la franchise ac-
cordée

39

ordé à cette Cie soit fixe à quatre-vingts ans au lieu de trente ans.
Une lettre de M. S. A. D. Bertrand offrant de prendre à loyer les terrains et bâtisses de l'exposition pour le terme d'une année à raison de quatre-vingts francs pour l'année.

Une lettre du Dr A. H. d'Assaubaut Médecin de la ville, demandant que le Conseil lui donne les instructions nécessaires pour l'exercice de sa charge d'affaires de Santé en vertu des dispositions de l'acte concernant la Santé lui fournisse les livres et articles nécessaires pour tenir ses records et préparer les rapports, et fixe la rémunération qui lui sera payée pour ses services.

Le Conseiller Édouard Guibault présente le troisième rapport du Comité des travaux publics recommandant les Comptes de

Louis Laurundau — \$ 4.10

Napoléon Bergeron — 1.35

Edouard Guibault — 1.80

recommandant aussi qu'un hôtel soit fait de la résidence de M. Léon Gagné jusqu'à l'Avenue Province du côté Est de la rue St Joseph.

Il recommande en outre qu'une somme de deux cent cinquante francs soit votée pour raser et améliorer, la partie des rues Arthabaska, Montréal, Salaberry et Lévrier, et que ces travaux soient faits à la fin de l'

et reçus par contrat;

Recommandant de plus que les travaux déjà faits dans les rues mentionnées dans les rapports faits par le Surintendant des travaux soient payés et acceptés.

Le Conseiller Lavoie présente le troisième rapport du Comité de Finance recommandant le paiement des Comptes suivants
Mr Hudon au mont de 150⁰⁰
M. Jordan - Bonage à un certain montant

Le Conseiller Lavoie présente aussi le rapport du Comité de Police et son recommandant le paiement de 8225⁰⁰ à M. Guibault, et le rapport du Bureau de Police pour le mois de Février dernier accusant une dépense de 164⁰⁰

Interpellations

Le Conseiller Lambert demande si il existe de faute par les réglements de la ville de faire de la clôture avec du fil de fer barbelé dans les limites de la ville. Réponse affirmative.

Le Conseiller Lavoie demande si le gardien d'écluses a fait un rapport au Conseil depuis son entrée en fonction. Il lui est répondu que non.

Avis de motion

Le Conseiller Gaudet donne avis qu'à la prochaine séance il présentera que le règlement N° 64

Concernant la fermeture des
Grand Chemin le long de la Rivière
Rouge en arrière de l'Hôpital
soit abroge.

Motion

Propose par le Conseiller Gaudaur
secondé par le Conseiller Lamberton
que le Conseiller Gauvin fasse don-
nant partie du Comité de finance
et du Comité de Santé et licencie

Agree

Propose par le Conseiller Gauvin ap-
puisé par le Conseiller Gaudaur
que le Conseiller Lavoie soit nom-
mee p'ss Maire pour les prochains
trois mois.

Propose un amendement par le
Conseiller Lavoie secondé par le
Conseiller Lemire que le Con-
seiller Belletier soit choisi Com-
me pro maire pour les prochains
trois mois.

Abstent pour l'amendement : les
Cons. Lavoie, Lambert et La-
montagne.

Contra : Gaudaur et Gauvin.
Son Honneur le Maire déclare
l'amendement rejeté.

La motion principale est rejeté
finé sur la même division.

Propose par le Conseiller Lavoie
secondé par Cons. Lemire que le
3^e rapport du Comité des
finances soit adopté.

Agree

Proposé par le Conseiller Gaudaur appuyé par le Conseiller Lavoie que le troisième rapport du Comité des Finances Publiques en date de ce jour soit adopté.

Proposé par le Conseiller Gaudaur appuyé par le Conseiller Lavoie que le Secrétaire Trésorier remette instruction d'envier au gardien d'escolas d'avoir à faire un rapport dans délai de ses opérations depuis qu'il est entré en fonction et de payer tous les argent qu'il peut avoir en caudans appartenant à la ville.

Approuvé
Proposé par le Conseiller Gaudaur appuyé par le Conseiller Lavoie qu'une somme de six francs à dater de ce jour soit accordée au Conseiller M^e Arnoux.

Approuvé
Proposé par le Conseiller Gaudaur appuyé par le Conseiller Lavoie que le Trésorier prenne les mesures nécessaires pour collecter sans délai le billet en souffrance de M^e Eustache Plessis endossé par M^e W. Cuthcheon au montant de \$715 francs de protest.

Approuvé
Proposé par le Conseiller Gaudaur appuyé par le Conseiller Lavoie qu'une somme de cent francs

Cinquante piastres soit votée et mise au crédit du Comité de Santé et Licences pour payer le Salaire du Dr Deschartreuse comme officier de Santé de la Ville. Et que ce dernier soit notifié que son Salaire a été fixé à ce montant.

Agree

Proposé par le Curs. Lavoie secondé par le Cusiller l'Amontape que M. Théo. Bertrand, le Secrétaire Trésorier soit nommé arbitre de la Ville pour la révision dans la formation du nouveau Comité d'Assidélement scolaire proposé devant comprendre une partie du quartier N° 1 de cette Ville et une partie de Kildonan est.

Agree

Proposé par le Curs. Lavoie secondé par le Curs. Lambert que le rapport du Comité de Police et feu en date de ce jour soit adopté.

Agree

Proposé par le Curs. Lavoie secondé par le Curs. l'Amontape que l'offre de M. S.A.D. Bertrand concernant la location des Vénaie et des Bâtis de l'Exposition soit acceptée à raison de quatre mille piastres par année à partir du 1^{er} Juillet prochain, pour le terme d'une

année et qu'un bail soit en
conséquence préposé et signé
par M. le Maire.

Proposé par le maire et adopté pour le
Cous. Lambert Secours par le
Cous. Lavoie que le bail ne
soit rendu que le 1^{er} Juillet
prochain au 1^{er} Mai prochain
(1894)

Voté en faveur de l'amendement
des Cous. Lambert et Lavoie.
Contre : les Cous. Lamontagne
Girard et Gaudreault.

Lev. Nommer déclare l'ame-
nagement perdu.
La motion principale étant mise
aux voix est adoptée sur la
même division.

Proposé par le Cous. Lambert se-
condé par le Cous. Lavoie que le
Règl. 113 réglement N° 113 à l'effet d'amu-
nir lecteur le règlement et le règlement N° 111
et d'accorder à la Winnipeg & the
Street Railway Company une
franchise de quarante ans au
sein de leurs soins ministériel
introduit et publie sa première
lecture.

Proposé par le Conseiller Lambert
secondé par le Conseiller Lavoie
que les règles du Conseil soient
suspendus, que le dit règlement
lecture N° 113 soit lu une seconde fois
et que le Conseil se forme en
Comité spécial pour étudier
le dit règlement

Apprécié

Le Conseil de forme au Comité Général sous la Présidence du Conseiller Lambert et Présidé le dit réglement en Consideration, apres qu'au Nom de la Mairie reçue le Fauteuil et le Conseiller Lambert fait rapport que le Comité général a accepté ce règlement sans amendement. Il est alors proposé par le Cours Lambert appuyé par le Cours Lavoie que le rapport du Comité général soit adopté, que les règles du Conseil soient pas-ées et que le dit règlement n° 113 soit transmis au Comité général une troisième fois, et passe sous son titre. Aprés Le dit règlement est lu une troisième fois et passe.

Proposé par le Cours Lavoie Seconde par le Cours Lambert que la séance se lève et l'assemblée est levée. La cours de la séance le Cours Lambert présente sa démission comme Président du Comité de Sainte, laquelle reste devant le Fauteuil.

Joseph Lecomte
maire

Phé. Bertrand
Sec. Trésorier

A la séance qui devait avoir lieu le 26 juillet 1873 les seuls membres du conseil présents étaient les Conseillers Gauvin et M^e Turcotte -

- 29 Juin -

L'assemblée spéciale convoquée par Son Honour le maire sur la demande écrite des conseillers Gauvin, Lavoie et Lamontagne pour le 29 Juin 1873, était présente ~~pas pour~~

Son Honour le Maire et les conseillers Lavoie, Belletier Gauvin et Lambert; mais le Conseiller Lambert s'était retiré avant que la séance fut ouverte le conseil n'a pu dégager faute de quorum.

Cette assemblée avait été convoquée pour prendre en considération les affaires de la ville en général, et ce but de l'assemblée, avait été mentionné dans les avis écrits envoyés aux membres du conseil

Joseph Leconte -
Maire.

Théo. Bestraud
Sec. Sec

Recis Verbal de la 16^e séance
du Conseil de la Ville de St-Boniface
tenu le 10 Juillet 1893.

Présents :

Son Honneur le Maire &
Mess. les Conseillers Larivie, Lamontagne,
Gauvin et Peltier.

Le procès verbal de la dernière séance
est lu et confirmé.

Le Secrétaire Trésorier dépose devant
le Fauteuil deux états de la caisse
l'un en date du 26 Juin dernier, et
l'autre en date de ce jour.

Les communications suivantes
sont lues :

Copie d'une résolution passée le 8
Juin dernier par le Conseil de la Muni-
cipalité de Tache' relativement
au nouveau état de certaines portions
du chemin Daoustee.

Une lettre de M. Léonard demandant
une traversée vis à vis de sa résidence,
rue Marion.

Une lettre du Dr Desdambault demandant
la conduite qu'il doit tenir dans
le cas d'Alex. M. Lemire qui garde
un grand nombre de cochons dans
un certain endroit du quartier N° 1,
et requiert aussi une copie du
règlement concernant la santé
et une copie de l'acte Municipal.

Une lettre de M. Ghent Davis, ex-
cise se plaignant au nom de M. Edouard
Léonard, de ce que certains horneurs dans
les rues du Quartier N° 1 sont faits sans
que des sommations aient été demandées.

et de ce que certains conseillers ont fourni ou doivent fournir pour ces travaux une machine à roulir les chemins (grades) et des chevaux.

Mme Lettre de Dolphie Morrison offrant pour le festinage de la courtoisie de la Délégation de l'opposition enlevé par le vent.

Mme Lettre de Mr. John Ryall demandant une exemption de taxes pour la fabrique de laines qu'il est au marché d'acheter de la Western Molasses Manufacturing Co pour l'espace de 25 ans, ainsi qu'une rémission des taxes dues et pour lesquelles la propriété a déjà été vendue.

Mme Lettre de Mr. G. Cribassa, agent de la Banque Nationale, à Winnipeg, annonçant au Conseil que cette banque a ouvert un bureau à Winnipeg et sollicitant le patronage de la ville.

Mme Lettre de M. S. A. Bertrand par J. Keon, demandant de faire poser huit curieux de vitres à la maison du tenancier de l'opposition dernière-ment louée par lui, &c.

La résignation de M. Patrice Parcudian comme jardien d'enfants de la Ville Mme Lettre de M. David Royal demandant que son chien soit exempt de la taxe pour la raison qu'il sert à nous porter son fils infirmes.

Un Compte Mess. Wm. G. Baugobelle avocat, au montant de \$ 90.00

Un Compte de keep Prenderast Hoggard, pour \$ 1.00

Un rapport du Dr Deschambault, officier sanitaire de la ville, avait été fait au le certaines fois. - Un compte du Dr Lambert montant à 2000 francs, communiquant celles de \$12 pour Dolphus Harrison, Ghent Davis, John Ryan, services rendus. Cet état et R. A. Bertrand, ainsi que les comptes de Mess. Hough Campbell, Anderson et Haggard et Dr Lambert sont déposés sur la table, sur motion du Cens. Lavoie secondé par le Conseiller Lavoie Tapie.

H.
T.B.

Les rapports de Comités suivants sont présentés :

" Le quatrième rapport du Comité des finances se lèvent comme suit :
 " Notre Comité recommande le faire immédiatement du compte de M. M. Affrelock pour papeterie au montant de \$44.00
 " Notre Comité, soumet aussi au Conseil un avertissement du Trésorier Collégeau sur la taxe de capitation, lequel démontre qu'il y a des anomalies dans ce montant considérable, et il recommande que pour dissiper l'opinion qui existe depuis parmi ceux qui sont sujets à cette taxe que la Ville n'a pas le droit de la prélever le Trésorier recommande instamment de prêter contre les défauts éventuels les procédés nécessaires pour les forcer à payer.

" Recommande de plus que le Trésorier recommande instamment de prêter la perception de tous les arrears de la taxe imposée sur bien mobiles ou personnels, lesquels s'élevaient à

"une somme importante."

Le troisième rapport du Comité
de Police que je se lit comme suit :

Emile V.B. "Votre recommande l'adoption du
rapport du Bureau de Police pour le
mois de Mai 1893 accusant une
recette de \$6.20 et une dépense de \$6.70,
et du rapport du Bureau de police pour
le mois de Juin dernier montrant
une recette de \$8.50 et une dépense de
\$13.40;

"Il recommande aussi que les comptes
seulement soient payés :

"Madame Wmcel, pour nettoyage \$7.00
"Edouard Guibault huile 115 \$
"allumettes 95 \$ médailles à chevaux 8.00 8.70"

Le quatrième rapport du Comité
de Travaux Publics en date du 29 Juin
dernier qui se lit comme suit :

"Votre Comité recommande que
le rapport du Directeur du
des Travaux Publics en date du
23 Juin donnant un détail des
travaux faits dans le Quartier
N°1 sur les Rues Sutherland
ainsi que quelques autres petits travaux,
soit accepté, et que le rôle
de paiement sur ce rapport soit
aussi accepté et payé au montant
de \$310.40

"Il recommande aussi que une tra-
vaille en madriers soit faite dans
la rue Marion vis à vis la rési-
dence de M. George Larned.

"Recommande que le chemin
de croisement pris du Canal de Spring-
field

" feill soit préparé et mis en ordre
" et qu'une somme de deux cents
" piastres soit votée à cet effet.

" Aussi qu'une somme de
" deux cents piastres soit votée
" pour améliorer l'acumé laïche
" depuis l'hôpital jusqu'à la rési-
" dence de M^r Thurston de l'autre
" côté du marais des Sœurs;

" De plus qu'une autre somme
" de cent piastres soit votée pour
" raser (grader) la rue Lafleche
" jusqu'à la rue Notre Dame et
" la rue Notre Dame jusqu'à la
" rue de la Mission dans le
" quartier N° 1."

Le Cinquième rapport du Comité
des Travaux Publics qui se lit
comme suit:

" Votre Comité à l'honneur de
" recommander que le rapport du
" Séminaire des Frères au sujet
" de ce jour soit adopté; et que le
" rôle de paix base sur celui soit
" aussi adopté et payé au mont-
" tant de \$67.85. ✓

" Il recommande aussi qu'un
" édifice soit construit depuis
" la résidence de M^r Michel Lys
" sur la rue L'Assomption jusqu'à
" celle de M^r. J. B. Joyal et que
" l'ancien édifice sur la dite rue
" depuis la rue du Collège jusque chez
" M^r Michel Lys soit démolie et refait
" en employant le même bois
" autant que possible.

" Il recommande de plus le faire
meat des Campeches de Mess. De -
Manouville et Ciez Maro pour ~~la ville~~
et \$7.35 respectivement pour bois
de service fourni à la ville.

" Aussi que le compte de Mess.
Lloyd & Co pour bois fourni à la
ville au montant de \$94.55 soit
accepté et que le montant en
soit porté au crédit de M. E. L. Lloyd
pour aller en deduction de
ce qu'il doit à la ville.

" Aussi que le Compte de M. Edward
Guibault - \$7.03 - pour clous & car-
velles fournis dans le cours de
Juin dernier soit accepté et payé.

Le rapport de M. Eugène Perraud
sur l'auditioine des Comptes de
la ville depuis le 1^{er} Janvier au
9 Mai 1873, est déposé sur la table
et pruvoyez aux Comité des Finances
pour examen, ainsi qu'en compte de \$70.

Interpellations

Le Conseiller Peltier demande
si l'arbitre nommé par la ville
dans la question de la création
d'un nouvel arrondissement
scolaire comprenant partie du
Quartier No. 1 a été appelé à
procéder.

Le Secrétaire Trésorier répond qu'il
a transmis la nomination à l'ar-
bitre de ce district et qu'il n'a
entendu parler de rien depuis

Mis de quatorze

Le Conseiller Lavoie donne avis
qu'il

qu'il intro duira, à la prochaine séance, un règlement pour regrouper les positions préliminaires des Secrétaires aux Travaux et du Chef de Police. Motions. Le Conseiller Lavoie propose, appuyé par le Cens. Lamontagne que la demande de M. Daoust royal pour permission de tuer de chien soit acceptée.

Agree'
Proposé par le Cens. Lavoie appuyé par le Conseiller Peltier que le quatrième rapport du Comité des finances soit adopté.

Agree'
Proposé par le Cens. Peltier appuyé par le Cens. Lamontagne que les troisième et quatrième et cinquième rapports du Comité des travaux publics soit adopté.

Agree'
Proposé par le Conseiller Lavoie appuyé par le Conseiller Peltier que la résignation du Cens. Lamontagne soit nommée Président du Comité de Santé en remplacement du Dr Lamberton.

Agree'
Proposé par le Cens. Lavoie appuyé par le Cens. Lamontagne que le Cens. Lamontagne soit nommé Président du Comité de Santé en remplacement du Dr Lamberton.

Agree'
Proposé par le Cens. Lamontagne secondé par le Cens. Lavoie que le troisième rapport du comité de Police & feu

soit adopté.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Peltier
et agréé
Proposé par le Cons. Lavoie l'appuie par le Cons. Peltier j'avois que la somme de \$ 700.00 soit payée aux Commissaires d'écoles de la ville et qu'ils aient de payer la balance les Commissaires sont respectueusement priés de donner des explications sur l'emploi qui a été fait de l'argent déjà reçu par eux et sur l'emploi qu'ils entendent faire de la balance qu'ils régularment

Appré

Proposé par le Cons. Peltier appuyé par le Cons. Lavoie qu'un Comité soit nommé, composé des Cons. Lavoie, Tague et M^e Annanay, pour visiter, en compagnie du Surintendant des Travaux de la ville, le Terrain et les bâtisses de l'exposition, constater en quel état ils ont été laissés par M^r Bell et faire rapport au Conseil à la prochaine séance

Appré

*Proposé par Conseiller Lafrière appuyé par le Cons. Lavoie que :
 que le Secrétaire Trésorier prépare une liste de tous les terrains saisis à être vendus pour traverser rafles de taxes et procède à faire une vente le plus tôt possible pour fournirment à la loi et qu'à cette vente son honneur le Maire soit autorisé à se porter acquéreur à la vente*

pour la ville de tous terrains offerts
en vente et qui ne trouveraient pas
acquéreurs pour le montant des ar-
gements de taxes et frais alors dus;

A. Grée

Proposé par le Cours. L'avis secondé
par le Cours. L'avis adopté que la rési-
gnation de M. Patrice Parenteau
et comme ne soit pas acceptée avant qu'il
y ait fait son rapport au Conseil tel
d'enclos qu'il a été requis de le faire en
H. l'an dernier, et que toute personne
de faire ce rapport sans délai, et
de payer à la ville les argents qu'il
peut avoir en mains, il soit pour-
suivi pour contumace.

J. B.

A. Grée

Proposé par le Cours. L'avis appuyé
par le Cours. Pelletier qu'une copie
du règlement de la Ville concernant
la route de la poste publique soit
fournie par le greffier au Dr.
Deschambault, et que le dit
Greffier lui donne son opinion
légal sur ce qu'il y a à faire
dans le cas d'aller le permis
mentionné dans la lettre de
M. Deschambault mainte-
nant devant le Conseil.

A. Grée

Proposé par le Cours. Pelletier
secondé par le Cours. L'avis pris
que la séance se tîsse
Et la séance est levée.

Joseph Lecomte

Mer. Bertrand

Procès Verbal de la 17^e séance du Conseil de la Ville de St Boniface tenue le 21 juillet 1883.

Messrs. Son Honneur L'Amire du Faubourg et Messieurs les Considérés. —

Lambert

Lavoue

Gaudreault

Gauvin

Blouard et

M^c Arnancy

Le procès verbal des procéédés de la dernière Séance est lu et confirmé. —

Les communications suivantes sont ensuite lues :

du Révérend M. Blouard, Pître, priant le Conseil de proposer un décret pour amender le règlement n° 66 de manière que la rue existant actuellement à côté de l'hôpital soit fermée et qu'une autre soit ouverte le long de la ligne sud du lot N° 86.

de M. François Léonide Sec. Tissons de la Municipalité Rurale de St Boniface se plaignant du mauvais état des chemins dans la partie sud de la Ville.

de M. C. L. Brierre, Sec. Tissons de la Commission des écoles de la Ville demandant un état des dépenses faites par la commission depuis le

le 1^{er} Janvier 1873 au 7 Février
1873.

Une réquisition du Secrétaire Gén.
son de la ville pour certains
articles de bureau et papeterie
de M^e Léon Schenier offrant
sa résignation comme Guri-
gand aux Travaux Publics à la
condition de rester fonctionnaire
comme chef de police.

Le Secrétaire Gén^e sonne^t sommet
un état de la caisse en date de
ce jour.

Sont toutes présentes :

Un rapport du Dr Deschambault
officier sanitaire de la ville.

Un rapport de Patrice Patrice Pa-
rentau comme gardien d'école
jusqu'au moment de sa résig-
nation, avec une somme de \$5.50
pour amendes reçues -

Un rapport du Sûrintendant des
Travaux sur les ouvrages faits entre
le 1^{er} et le 22 juillet courant
montrant une dépense de deux
cent vingt-hois 59/100 piastres. -

Le Conseiller Lavoie présente le⁵
rapport du Comité des finances
recommandant que le rapport
" de M. Eugène Paradis en date du 23
Janvier dernier sur l'audition des
livres de la ville du 1^{er} Janvier au
9 Mai dernier ne soit pas mainte-
nant adopté mais que M. Paradis
soit prié d'établir à quelle date
s'est produit le déficit de \$619.07

" qu'il constate dans son rapport, et
" quelles sommes d'initial à raison
" de 1750 francs au moins seraient en
" droit de charges pour ce déficit
" à l'expédition du trésorier.

Interpellations

Le Conseiller Lambert demande si
la taxe sur le charbon est toute neutre.
Réponse négative.

Il demande aussi s'il y a eu des
changements dans le contrat de
Mess. Lloyd & Cie, pour bois de ser-
vice. À ce propos il se plaint que
le contrat n'est pas exécutoire fidé-
llement et qu'en différentes oc-
casions la ville a acheté du bois
ailleurs que chez ces messrs.

Le Cons. Pelletier répond que du
bois a, en effet, été acheté ailleurs
parce que Mess. Lloyd & Cie ne pouvait
pas le bois requis ou ne pouvait
le livrer dans le temps voulu.

Le Cons. Lambard répond aussi
que comme Président du Comité des
Travaux Publics il a, dans le temps,
recommandé à la Commission
de Mess. Lloyd & Cie soit acceptée,
mais il ne faut pas oublier que
Cette Commission ne s'appliquait
qu'aux madriers de $2 \times 10 \times 16$, et
que pour les autres espèces de bois dont
elle a besoin la ville est libre d'a-
cheter son bois où elle peut le
trouver à sa convenance.

* Le Conseiller Lambert s'enquiert
si M. J. Létendre a devant gardé
d'enclos devant

Avant M. P. Bertrand, a fait
en aucun temps de faire la
démissionne me rapport des ex-
gents qu'il faut avoir peins en
sa dite qualité -
Réponse négative.

Le Mons. Gaudin demanda si M.
Amédéi Blinard a payé à la Ville
la balance de loyer qu'il devait
avoir de son départ du logis qu'il
occupait dans l'hotel de Ville.

Réponse négative.

Le Conseiller Lavoie souhia
voul questionne le privilège. Il
dit que le procès verbal de la
x du 22
Mai dernier ^{confirme} l'assemblée tout en étant
conforme aux faits relativement
à la nomination de M. Eugène
Ph. Paradis comme auditeur, est ce
qui suit.

M. P. Bertrand comme auditeur, est ce
qui suit :
Il a voté, en
effet, pour la nomination d'un
auditeur, mais ce n'était pas parmi
ceux que M. Bertrand qui l'a proposé. C'est
parce que il avait déjà exprimé son
opinion et même ^{proposé} qu'un
auditeur spécial fut fait par
l'autorité du gouvernement, et
depuis 1885.

Motion

Proposé par le Mons. M^e Amory ap-
pué par le Mons. Lankford : que le
Mons. Gaudin, Lavoie, Laroche et
le maître forment avec l'officier
sanitaire de la ville un comité
pour faire une commission spécial
de l'état dans lequel M. M. Bell

a laissé le temps de l'exposition
 constater les dommages qu'il peut
 y avoir causés, aussi pour esca-
 lader l'état des constructions
 des bâtisses, et des tuyaux en fer
 qui se trouvent sur le territoire
 terrien, ce Comité devant se
 réunir Mardi le 26 courant
 avant midi, et faire rapport à la
 prochaine assemblée. Agréé
 proposé par le Cens. Gauvin se-
 condé par le Cens. Pelleterie que
 Son Honour le Maire et le Répre-
 sentant du Comité de finances forment
 un comité spécial pour s'informer
 auprès de la Banque Nationale et
 de la Banque Impériale à quel
 taux ces institutions fourvoient
 les fonds nécessaires à la ville de
 St Boniface, avec instruction de
 faire rapport à la prochaine
 réunion du Conseil. Agréé
 proposé par le Cens. Gaudreault appuyé
 par le Cens. Pelleterie que M. S. A. D.
 Bertrand soit prié de laisser savoir
 au Conseil s'il aurait objection
 à ce que la corporation vende
 du terrain et fasse élever les abris en planches
 appuyés sur la clôture, cette dernière
 devant naturellement rester intacte
 tout en faveur des bouscilleurs
 Gaudreault, Pelleterie et Lavoie
 Comte : Lambert, Bell, [©] Amoury et
 Gauvin -
 Les voix étant égales le maire
 donne son vote pour déclarer
 en

H.
L.A.

en faveur de la motion qui
est déclaré au portefeuille.

- Proposé par le Cours. L'avoir appuyé
par le Cours. Bellier que la régulari-
sation du ~~requisitoire~~ Secrétaire
Trésorier présentée ce soir pour
procéder à ceci, soit accordée, et
qu'il soit autorisé d'acheter les
articles y mentionnés. Agréé

- Proposé par le Cours. Gaudour que
le Secrétaire Trésorier reçoive
instruction de prendre tous les
procédés nécessaires contre M. le
Secrétaire Trésorier, M. J. C. Auger,

et ses sanctions, pour le recou-
vrement de la balance qu'il doit
encore à la Ville - Cette motion
ne trouvant pas de secondant M.

Gaudour fait remarquer qu'il n'y
a chez lui aucun esprit d'animosité
vers M. Auger, mais qu'en fai-
sant cette proposition il a cru

accomplice un devoir et l'assurer
des intérêts de la ville. Puisqu'il
ne trouve personne pour appuyer

sa motion il rejette dès à présent
la responsabilité de toute perte
à ce sujet, sur les autres membres du
conseil présents et il demande que
sa motion soit votée dans le procès
verbal de l'assemblée comme preuve
de l'attitude qu'il a prise sur cette question.

- Proposé par le Cours. L'assister et secon-
der par le Cours. L'avoir que le Secré-
taire Trésorier soit chargé d'écrire à
M. Edward R. Lloyd pour le requérir

de permettre sans délai à la Ville les
Salves de tous les reçus donnés par
lui en sa qualité de Trésorier de la
Ville depuis le 25 Novembre 1890
jusqu'en 29 octobre 1891, aussi
le livre de banque contenant les
Transactions de la ville avec la
Banque Impériale depuis sa for-
mation jusqu'en 31 Décembre
1891, de plus les cautionnements
(bonds) qu'il avait fournis à la Ville
et qu'il a repris ou s'est fait remettre
sans l'autorisation du Conseil. - Agréé
Proposé par le Cons. Lavoie se-
condé par le Cons. M^e Amrany que le
Rapport du Comité des Finances
soit adopté. - Agréé
Proposé par le Cons. Gaudreault secondé
par le Cons. Peltier :

Que les travaux et ouvrages sui-
vants soient faits :
Un trottoir sur le côté Sud de la
rue Notre Dame depuis la rue St
Joseph jusqu'à l'avenue Lachê.
Une traverse devant la maison
de M. J. A. Bleau, Rue Notre Dame.
Un trottoir sur le côté Sud de la
rue du Moulin depuis la rue
du Collège jusqu'à la rue St
Baptiste et une trentaine de pieds
sur cette dernière rue pour rejoindre celui
déjà existant.

Un trottoir sur le côté Nord de la rue Notre
Dame jusqu'à la rue depuis la rue
du Collège jusqu'à la rue St Joseph
Un trottoir sur la rue Sainte-Urbain

Cette' Sud, depuis la rue du Boilep
jusqu'à la résidence de M. Verge,
le vieux bois devant être enployé
s'il est serviable dans les endroits
sus indiqués où il y a déjà un
arbre.

Votant au favour de la motion les
Cous. Lavoie, Gaudour et Pelleter.
Contre : les Conseillers Lambert
Larivie M^r & Guérin.

Les votes étant également divisées
le Maire vote contre la motion
qui est perdue.

Proposé par le Cous. Gaudour secondé
par le Cous. Lavoie que le Secrétaire
Trésorier soit chargé de preser la
collection au moyen d'^à la ville
par M. Amidei offensato. Approuvé

Proposé par le Cous. Gaudour secondé
et consubst par Pelleter que le conseil se forme
H. J.B.
en comité général pour prendre en
consideration le rapport du Su-
pintendant des établissements Rithie
en date de ce jour et le rôle de
parc bâti sur icelui se montant
à \$223.57.

Le conseil se forme ^{en comité},
à la Présidence du Cous. Gaudour.

Et après avoir siégé quelque temps
le Comité se lève et le Cous. Gaudour
fait rapport que le Comité n'a pas
terminé ses travaux et demande
la permission de siéger de nouveau
Le Cous. Gaudour fait motion que
le rapport du Comité Général
soit adopté.

Proposé en amendement par le Cons. M^e Arnoux appuyé par le Cons. Lambert que ce rapport soit pas maintenant adopté mais que la question soit référée au Comité des Travail Pubbles. Voté contre l'amendement les Cons. M^e Arnoux & Lambert Contre : les Cons. Lavoie, Pellerin, Gaudour et Gauvin.

L'amendement est perdu et la motion principale est adoptée sur la cinquième division.

Proposé par le Cons. Lambert secondé par le Cons. Lavoie que la balance de sept cents piastres due à la Commission des Ecoles de la Ville lui soit payée. Agréé Proposé par le Cons. Lambert appuyé par le Cons. Pelletier qu'une somme additionnelle de \$ 300 soit votée pour compléter les préparatifs maintenant en voie à l'Académie Provençale. Voté en faveur de la motion les Cons. Lambert, M^e Arnoux et Pelletier. Contre : les Cons. Gaudour, Gauvin et Lavoie. Le Maire donne son vote pour l'amendement contre la motion qui est déclaré perdue. *

Proposé par le Cons. Gauvin appuyé par le Cons. Gaudour que le deuxième rapport de l'officier de santé soit rejeté et que le salaire de ce Monsieur soit

Le Cons. Gaudour a déclenché un vaste débat au sujet de l'assurance maladie. Il a été proposé d'autoriser l'assurance maladie à verser directement aux médecins et aux hôpitaux une somme fixe par an. Le Cons. Gaudour a également proposé d'autoriser l'assurance maladie à verser directement aux hôpitaux une somme fixe par an.

sera souhaité avoir commencé
à courir le 1^r juillet dernier, et
sera payable mensuellement
Proposé par le Cours. L'autorisation
puisque par le Cours. Pelleterre que le
rapport de M. Patrice Parenteau
comme adjoint à l'enclos ainsi que sa
résignation soient acceptés

Agree'

Proposé par le Cours. Pelleterre ap-
puie par le Cours. Lavoie que M.
Léon Chénier soit nommé gar-
deur d'enclos pour le poste de l'an-
née courante. Agree'.

Proposé par le Cours. Pelleterre se-
condé par le Cours il faudra :

Que les comptes du Dr Lauter
pour \$12, et de M. Mr. Prendergast
& Haggard pour \$1. soient ac-
ceptés et payés. Agree'.

Et la séance est levée

Joseph Leconte
maire

Thos. Bertrand

Sec. Trés.

Procès verbal de la 18^e
Séance du Conseil de la Ville
de St Boniface, Etant une
Séance spéciale, tenue le
31 Août 1873.

Cette séance a été convoquée par son
Maire pour les fins spé-
ciales suivantes :

- 1^e Considération et adoption des deux
derniers rapports du Comptaudant
des Finances Publics et des postes de
l'arrondissement sur ceux-ci. 1^{er} & 10
- 2^e Réparation et construction
de certains trottoirs
- 3^e Introduction et première lec-
ture d'un règlement abroquant
le règlement N° 64.

P^résent :
Son Honneur le Maire

et les conseillers Lanzar
Grandjean
Pelleter &
Gauvin

Proposé par le Conseil Pétition, se-
condé par le Com. Grandjean que
le Conseil se forme en Comité général
pour considérer le rapport du Comptaudant
des Finances en date du
24 juillet dernier - Ajouté
Le Conseil siège en Comité général
sous la présidence des M^{es}rs Gauvin.
Le Comité se sépare ensuite et le
M^{sr} Gauvin fait rapport que le
Conseil recommande l'adoption
du dit rapport au Comptaudant

et du rôle de paix n° 9 -

Proposé par le Cons. Pelleterie appuyé par le Cons. Gaudour que le rapport du Comité général soit adopté. *Agree.*

Proposé par le Cons. Pelleterie appuyé par le Cons. Gaudour que le rapport du Comité ^{des travaux} ~~du service~~ sur des travaux ^{de ce jour} et le rôle de paix n° 10 soit adopté. *Agree.*

Proposé par le Cons. Gaudour appuyé par le Cons. Pelleterie que les travaux suivants soient autorisés et faits sous retard suivant les estimations soumises ce jourd'hui par le Service technique de la voie :

- 1^e Un trottoir sur le côté Sud de la rue Notre Dame depuis la rue St Joseph jusqu'à l'avenue Tache;
- 2^e Un trottoir sur le côté Sud de la rue Dumoulin depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St Jean Baptiste, et sur la rue St Jean Baptiste, côté ouest, depuis le coin de la rue Dumoulin jusqu'à la résidence de son Honneur le Maire.

3^e Une traverse devant la maison de Mr J. A. F. Bleau sur la rue Notre Dame;

Le vieux bois devant être employé, s'il est serviable dans les endroits où il y a déjà un trottoir.

Proposé par le Conseiller Gaudour appuyé par le Conseiller Lanzou *et agree.*

Due le "Règlement N° 114 de la ville
église de St-Denis pour abroger
l'ancien Règlement N° 64" soit in-
troduit et maintenant la
sixième fois. Aprés
une permission du conseil le
Révérend M. Cloutier est entendu de
la part des Révérands Soeurs de la
Charité à l'encontre de ce nouveau
règlement. MM. Victor Major et M.
Roger Gauld Junior sont aussi en-
tendus et se prononcent en faveur.

Proposé par le Conseiller Peltier
appuyé par le Conseiller Lanzou
qui au nom du Comité Composé de l'as-
semblée le maire et des
Conseillers Landry, Lambert, Gau-
ard au moteur et des seconds,
soit nommé pour faire l'étude
de ce règlement et de toute la
question qui s'y rattache,
ce comité devra se réunir
lundi le 7 Aout courant et
faire rapport à la prochaine
séance du Conseil.

Après
Et la séance est levée.

Joseph Lecomte —
Maire.

Théodore Bertrand

Secrétaire

Procès verbal de la 1^{re} séance
du Conseil de la Ville de Saint
Boniface tenu le 14 Août 1893.

Présents : Son Honour le Maire
et Messieurs les Conseillers Lambert,
Lavoie, M^e Armand, Allétez, Gaudier
et Gauvin.

Les procès verbaux des deux dernières
séances sont lus et confirmés.

Lecture est faite des communica-
tions suivantes :

Du Commissaire Municipal re-
quoyant l'autorité de prélever \$396.58
pour la taxe judiciaire et le bureau
provincial d'hygiène ;

De M. W. R. Baker, vice-président de
la Norwood Improvement Co. priant
le Conseil de procéder à l'expatriation
nécessaire pour le prolongement de
l'avenue Linden à travers les lots
91 et 92 de la paroisse de St Boniface
jusqu'au pont actuellement en
(construction sur la Rivière Rouge).

De M. Ed. P. Leacock se plaignant
de l'évasion du prisonnier Joseph
Sioux et demandant qu'une re-
compense soit offerte pour sa cap-
ture et que la question d'une
protectorat convenable soit étudiée
par le Comité de Police ;

De Madame Damase Martin,
se plaignant du peu d'efficacité de
la police en général et surtout du
fait que son fils a été arrêté sans
raison et n'a pas été traité comme

tablement dans la prison.

De M. M. Prendergast et autres demandant la construction d'un trottoir sur le côté nord de la rue Notre Dame entre les rues St-Joseph et du Collège ;
Résumé des comptes suivants : Louis Laurendeau, \$ 4.00 ; le même \$ 4.50 ; Lloyd &c, \$ 198.72 ; Joseph Letendre, \$ 7.00 ; Édouard Guibault, \$ 11.90.

Présentés : le rapport du gardien d'écussons pour le mois de juillet dernier accusant une recette de \$ 28.70 ; le rapport du bureau de police pour le mois dernier accusant une recette de \$ 19.55 et une dépense de \$ 21.75 ; le rapport en date de ce jour du Samedisendant des travaux publics accompagné du rapport de poste 201 au montant de \$ 94.40.

Le conseiller Lavioie présente le rapport du Comité spécial nommé à la Séance du vendredi 24 juillet dernier concernant le compte de banque de la ville, lequel recommande de laisser ce Compte à la Banque du peuple en raison des avantages supérieurs qu'elle accorde à la ville.

Le Conseil ayant prié le rapport du Comité spécial nommé à la séance du 8 Aout courant, concernant l'opportunité d'abroger le règlement n° 611, la majorité du Comité est en

jeanc de l'interrogation. Le conseil
les Lambert est dissident. Il est
d'opinion qu'avant de proceder
ultérieurement le conseil devrait
obtenir une opinion légale sur
la validité du règlement N° 6 et
non pas celle de l'approbation
du siège d'Arras pour servir au
conseil.

Le Gens. Gaudens présente le rapport
du Comité spécial Monum' pour
faire un examen du terrain et
des bâtisses de l'exposition, le
quel recommande entre autres
choix que les parties ou abris
éprouvés sur la clôture soient
mendés à l'avenir par sections
de 50 pieds.

Le Gens. Gaudens présente le rapport
du Comité de Sec. & en date de ce
jour, recommandant le faire -
suivant des Comptes de l'Assurance
N° 4, et les. Lettre de l'Assurance
de feu Solomon Parisien
Le Conseiller Pelleter présente le
4^e rapport du Comité de police
qui recommande l'adoption
du rapport du Bureau de police
pour le mois dernier et le faire -
ment d'un Compte de 81.55
à M. M. Guibault.

Le Gens. Gaudens présente le
5^e rapport du Comité de Securite
Public, lequel se lit comme suit:
"Votre Comité recommande que
le rapport du Secrétaire de la

" Projet su de de ce jour soit
 " adopté et la feuille de pris n° 11,
 " basée sur ceci soit acceptée
 " et payée, que le Compte de M. M.
 " Lloyd & Co pour boîte fourni, du
 " 3 juillet dernier au 11 août
 " courant inclusivement soit
 " accepté et le montant de \$198,75
 " porté à leur crédit; que les comp-
 " tes de L. Laurendeau, # 41,70 et 81
 " Guillaule \$10,35, le premier pour
 " ouvert ses divers et le second pour
 " mortchandises fournis en
 " juillet et en juillet soient aussi
 " acceptés et payés; que le che-
 " cun des Acunes Tache et
 " Provost soit repassé et mis
 " en bon ordre; que les services
 " d'un arseneleur soient réservés
 " pour une période afin d'assurer
 " en partie les rues Drummond
 " St Joseph et Notre Dame et
 " de Constant et les clôtures des
 " propriétaires soit placés dans le
 " rues ou non."

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé
 par le Cons. Lambert que le rapport
 du Comité Spécial concernant le
 Compte de banque soit adopté.
 Agréé.

Proposé par le Cons. Lavoie ap-
 puyé par le Cons. Lavoie que le
 rapport du Comité Spécial con-
 cernant l'abrogation du Répo-
 rtement N° 64 soit adopté.

Agréé.

Proposé par le Cons. Pelleter appuyé par le Cons. Lavoie que le 4^e rapport du Comité de l'École soit adopté.

Après proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Pelleter que le rapport du Comité de Santé en date de ce jour soit adopté.

Après proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Pelleter que le 5^e rapport du Comité des Travaux pathétiques soit adopté.

Après proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Lavoie que le rapport du comité spécial concernant le terrain et les bâtiments de l'exposition, prisante ce soir soit adopté. Le Cons. M. St. Amant ayant objecté, le rapport restera sur les ordres du jour pour la prochaine séance.

Proposé par le Cons. Lambert appuyé par le Cons. Pelleter qu'un relevé des écoles improvisées et perçues pour la ville depuis 1887 soit préparé et soumis au Conseil à sa prochaine séance.

Après proposé par le Cons. Pelleter appuyé par le Cons. Lavoie que les lettres

R.
m.
t.

au

de M. Ed. P. Leacock et de Mademoiselle Martin concernant la police soient renvoyés au Comité de police & peu.

Agree'

Proposé par le Cons. Gaudaur appuyé par le Cons. Belletier que le trottoir sur le Côté Nord de la rue Notre Dame soit fait à neuf à partir de la rue St Joseph sur une longueur de 400 mètres pieds dans la direction de la rue du Collège, et que le reste jusqu'à cette dernière rue soit réparé.

Agree'

Proposé par le Cons. Larrieu appuyé par le Cons. Lambert que le Cons. Gaudaur soit autorisé à prendre des arrangements avec M. R. G. Mc Phillips, au penteur, au sujet de l'arpentage mentionné dans le 5^e rapport du Comité des Travaux Publics.

Agree'.

Proposé par le Cons. Gaudaur
Règle appuyé par le Cons. Belletier que
ment le règlement N° 115 à l'effet
N° 115 d'ouvrir une rue à travers les
lots 91 et 92 de la Paroisse de
St Boniface soit maintenant
introduit et la une première
fois, à condition que tous les
francs d'propriétaires en re-
sultant soient suffisamment payés
la Chorwood et n'imposément pas
qui demande l'autorisation de
cette rue.

Agree'

Proposé par le Cons. Gaudaur
appuyé

appuyé par le Cens. Lavoie que
le trottoir en face du Bloc Royal,
avenue Provencal, soit déparé
au coût de l'environne \$15⁰⁰.

Proposé
Proposé par le Cens. Gaudaut
appuyé par le Cens. Lavoie
que le règlement et 114 abro-
geant le règlement n° 64
de cette ville soit la une den-
sième fois.

Proposé un amendement par
le Cens. Lambert appuyé par
le Cens. Peltier que le règle-
ment ne soit pas maintenu
la une deuxième fois, mais
qu'il auroit de procéder ultérieu-
rement d'une opinion légale
soit abstenue sur la validité
du règlement.

Votent pour l'amendement
le Cens. Lambert, Peltier et
M^e Annan.

Contre : le Cens. Lavoie, Lan-
vin et Gaudaut.
Les voix étant également pos-
tées son hommage la mai-
sonne son vote s'opposeraient
en faveur de l'amendement
qui est emporté.

Proposé par le Cens. M^e Anna-
nay appuyé par le Cens. Lavoie
que M^e J. M. Griffis les amis
privé de l'assise à la ville un
plan indiquant la location

exercice de la voie d'évitement
du C. P. R. à leur établissement
de Salaberry.

(Agrée)
Proposé par le Cons. Laodice appuyé
par le Conseiller Grandjean qu'un
Comité composé de tous les mem-
bres du Conseil s'assimble
vendredi, le 18 Aout courant,
pour prendre en considération
les plaintes contre la police, et
les affaires de police en général

(Agrée)
Proposé "par le Cons. Lise Annanay
appuyé" par le Cons. Lavoie que
la Séance se lève, et la sé-
ance est levée

Soult Lecomte —
Maire.

Thos. Bertrand
Sec. Tisonier

Procès verbal de la 30^e séance
tenue le 28 Août 1873

Présent : Son Honneur le Maire
et messrs. le conseiller Lambot, le
montapier Peltier, Lavoie, Gaudreault,
Larivière et M^c Annan.

Après lecture et adoption du
procès verbal de la dernière séan-
ce les Communications suivantes
sont faites :

De R. G. M^c Phillips, arpenteur, offrant
de faire un plan de la ville moyen-
nant un certain prix ;

De M^r. Geo. P. Bliss, du Bureau Me-
téorologique, offrant de fourrir
à la ville certains instruments et appareils
pour donner des indications de la
température ;

De M^r. S. A. D. Bertrand pour-
tant à la ville de vendre et faire
lever des arbres à picard, les han-
gars ou abris qui se trouvent
sur le terrain de l'exposition
pourvu qu'il lui en soit laissé
suffisamment pour son usage ;

De J. Y. Griffin & Co transmettant
un plan indiquant la situation
exacte de la voie d'évitement du
C.P.R. qui va à leur établissement ;

De M^r. Edouard Guibault offrant
de réparer le dommage fait à la
couverture de la bâtie principale
de l'exposition moyenant
\$109.80 ;

De M^r. S. D. Birket offrant de

faire le même ouvrage en ciment,
pour \$107.00

De M. E. L. Prieur, Secrétaire de la
Commission des écoles de la Ville trou-
vant une résolution de la
Commission à l'effet qu'une sou-
me de trois mille piastres soit
demandé à la ville comme octroi
municipal pour l'année fi-
nissant le huitième juillet 1894;

De M. Moïse Ménard offrant sa
démission de la charge de consta-
ble et de toutes autres charges qu'il
occupe pour la ville, à dater du
1^{er} octobre courant, pour la raison
déjà donnée du fausseil qu'il désire
se livrer à l'exploitation d'une
ferme.

De M. Jean Béjoyal demandant
à être nommé chef de police;
De M. Henri Pélissier offrant ses
services comme constable et
surintendant des travaux pour
le poste de l'armée;
Une pétition de plusieurs citoyens
recommandant M. Léon Thérien
comme chef de police.

Une réquisition du Secrétaire
Trésorier pour certifier un prescri-
au le formules.

De l'avocat de la ville donnant son
opinion sur la validité du règle-
ment 164. Cette opinion est à l'effet
que le règlement tel qu'il est
est sans失效, mais que com-
me il faut faire un contrat
entre

entre la Ville et les Bénéfices Soient de l'Hôpital et que ce Contrat a reçu un Amendement d'ac-
tention qui a exécuté les res-
ponsabilités; Comme d'autre
côté l'une ou l'autre des parties
au contrat pourroit objecter à que
l'ordre de choses actuel soit brisé
avant qu'il soit clairement prouvé
que la ratification du règlement
par les autorités compétentes ne
pourra jamais être obtenue, il
serait sage pour la ville de déga-
ger sa responsabilité en passant
un autre règlement à l'effet
d'établir le premier mettant
aussi fin à un état de choses
incertain et irrégulier.

Présenté les Comptes suivants:
La compagnie canadienne de Pa-
tente, \$85.03; Lloyd & C° \$91.71;
Joseph Busson, \$7.90; A. Thauvin, \$1.25;
Mad. Wincel, \$1¹⁰; L'Imprimeur
de la Renn, \$1¹⁰

Un rapport des trouvailles publiées
accompagné d'une feuille de paie
de \$49²⁵;

Un rapport du Secr. Trésorier
indiquant les sommes d'argent
prélévées par la ville comme taxes
d'école depuis 1887 à 1892 inclu-
sivement;

Un état de la caisse à la date de
ce jour.

Ces Comptes communiqués et
rapports sont parvois aux

Comités auxquels il appartenait
à l'exception de ceux dont le Conseil
a réservé de suite tel que ci-après
mentionné.

Matières

Proposé par le Gens. Pelleter appuyé
par le Gens. Lavoie que le rep.
poste du gardien d'enfants pour Juillet
et des deux présentes à la dernière
semaine soit accepté. Agrée.

Proposé par le Gens. Lavoie appuyé par le Conseiller M^e Au-
mury que la résignation de
M. Kroise Kienard soit acceptée
et que le Gouvernement annonec pour la
voie du "team toba" qu'il recevra
des applications pour la place
de chef de police d'ici au
22 octobre de septembre pro-
chain

Agrée

Reg. Proposé par le Gens. Lavoie appuyé
par le Gouverneur Lavoie que le règle-
ment n° 114 à l'effet d'abroger
l'autre règlement n° 64 soit lu une
dernière fois.

Proposé un amendement par le
Gens. Pelleter appuyé par le
Gens. Auclair qu'avant de lire
le règlement une deuxième fois
des mesures soient prises pour
obtenir la ratification du dit
règlement et ce pas les autorités
comptables.

Voté et en faceur de l'amendement
les Gens. Pelleter, Lavoie appuyé par

Stell'Estuaries.

Contre : les frs. Gaudaut, Gauvin
Lagacé & Lambert

L'amendement est déclaré
perdu, et la motion prin-
cipale est adoptée sur la
même division

Sur proposition du frs. Gaudaut
appuyé par le frs. Gauvin le
Conseil de forme en séance
pour étudier le dit règlement n°
114, sous la présidence du
frs. Gauvin.

Le Maire reprend ensuite le fauteuil
et le frs. Gauvin fait rapport
que le conseil a adopté et
recommande l'adoption du
dit règlement n° 114 sans a-
mendement.

Proposé par le frs. Gaudaut
appuyé par le frs. Gauvin
que le rapport du conseil séance
soit adopté.

Après

Proposé par le frs. Gaudaut
appuyé par le frs. Gauvin que
les règles du conseil soient sus-
pendues et que le règlement
n° 114 subisse main tenant
sa troisième lecture.

Le frs. Lambert s'y objectant
la motion est rejetée.

Proposé pour le conseiller Peltier
appuyé par le conseiller Gauvin
que la sommation de M. le d.
Guilbaud et pour conseil fusse

de la Date de l'Principal de l'Op-
position soit acceptée à condition
que le fortblanc à être emploie
soit d'une moins aussi bonne
qualité que l'ancien.

Apprécié
Proposé par le Sens. Gaudans ap-
puié par le Sens. Lavoie : On attend
que le conseil de la Ville de St Boniface
a permis à la compagnie de Cu-
mine de fer "Pacific ne faudrait"
de construire une voie d'évitement
depuis un certain point
sur sa ligne à travers les puits Lévis
et Vandervel dans la dite Ville per-
qu'à l'établissement de la ligne
de J. P. Griffis le sujet à l'appar-
tient à l'assiette du dit conseil ; et
attendu que la dite voie d'évitement
est maintenant localisée
et construite ; En conséquence
le conseil décreté que la localisa-
tion de la dite voie d'évitement
telle qu'indiquée sur plan fait
par D. A. Lomart, ingénieur civil,
en date du 19 Juillet Courant est
satisfaisante, et elle est approuvée
et concrètement approuvée.

Apprécié
Proposé par le Sens. Gaudans ap-
puié par le Sens. Lavoie qu'a-
propos d'annoncer aux Com-
muniacées d'Ecole la somme
de trois mille piastres qu'ils
devraient verser au profit des
éordinaires en état indiquant le

1^e le nombre des d'inscriptions ou
des titulaires qu'il y en a dans chaque
et de personnes habilitées pour
partir l'annexe scolaire Courante,
2^e le nombre des enfants
que celles ont à l'école et le
de leur école ouverte,
3^e le nombre d'enfants qui ont
fréquenté les écoles sous leur
jurisdiction

Approuvé

Proposé par le Gén. Lavoie
et appuyé par le Gén. Lamber et
que la résolution du Secrétaire
Trésorier pour impression de
formules présentée ce soir, soit
accueillie

Approuvé

Proposé par le Gén. Lavoie appuyé
par le Gén. Lamber et que le
Secrétaire Trésorier soit prié
d'écrire à M. Eugène Paradis
lui demandant de entendre faire
le travail d'audition supplé-
mentaire mentionnée dans
la résolution à lui commun-
iquée le 26 Juillet, le plus
de donner une réponse sou-
le plus court délai

Approuvé

Proposé par le Gén. Lavoie appuyé
par le Gén. Lamber et que un
comité composé de M.
Dion, le Maire et le Gén. Gou-
lais et Lavoie soit formé
pour étudier la question
d'une

d'un pont libre sur la rivière
Rouge, ce Comité devait faire
rapport de ses progrès à cha-
que assemblée régulière du
Conseil

Agree.

Proposé par le Jous. Gaudans
appuyé par le Jous. le C. Anna
luy que la séance se termine
Et la séance est levée

Joseph Lecomte

Maire

Théodore Bertrand
Sec. Trésorier

Procès verbal de la 21^e Séance
du Conseil de Ville tenue le
vingt une jour de Septembre
1893.

Présents :

Sous le Président le Maire en tant
et Mess. les Conseillers Lamberton,
Lauzon, Lavoie, M^e Amari et
Peltier, Guérin et Gaudreault.
Lecture et adoption du procès
verbal de la dernière séance.

Sur une lettre de Mess. J. Y. Griffon
qui demandait de considérer si l'asyl
aurait pas moyen de leur fourrir,
pour y déposer leurs déchets, une
endroit plus commode que celui
qui a été choisi par le Conseil, et
invitait le Conseil à faire un
cours visite à leur établissement
qui est maintenant en opération;
Le troisième rapport de l'offi-
cier Sanitaire de la Ville; le rap-
port du Bureau de Police pour
le mois d'Août dernier indiquant
une recette de \$10.73 et une dépense
de \$13.10; un rapport du Secré-
taire des Travaux Publics mon-
trant le travail ayant fait au ter-
rain le 2^e Septembre l'ouvrage avec
une feuille de paie (N° 13) mon-
tant de \$60.00; on était au la caisse
à la date de ce jour.

Les comptes suivants sont pre-
sentés :

Et demandé qu'il barre pour ne

paration à la construction de la bâtie principale de l'exposition : \$109.80 ls même pour clou & ferrure à la ville en Avril dernier : 28.10

Louis Lignot ouvrap de forge 1.60
Le Jeus. Lavoie présente le sixième rapport du Comité des finances recommandant le paiement des Comptes suivants :

La Cie Canadienne de publication \$185.03, réduit à \$182.03 à cause d'additions ; le Imprimeur de la Reine \$1.10, le Maître de Poste 50^d, recommandant aussi que le Secrétaire Trésorier institue des poursuites contre toutes les personnes qui divulguent des avisages de taxe sur leurs personnels.

Le Jeus. Lavoie présente le 6^e rapport du Comité des Travaux Publics recommandant l'adoption des rapports du printemps des travaux en date du 25 Avril dernier et du 11 Septembre concernant, et le paiement des factures de nos 12 et 13 basées sur ceux, aussi le paiement des Comptes suivants : Lévy & Co. \$91.71, Louis Gagnon \$1.60, Lavoie & Guibault \$28.10, Jno. Bureau, \$1.90;

Le Jeus. Lavoie présente le 5^e rapport du Comité de Police et recommandant le paiement des Comptes suivants : Mad. Mmeel \$1.20, J. Alph. Phaneuf \$1.25 Jno. Bureau \$6.

Le

Le Gens. Gaudin présente le
1^{er} rapport du Comité spécial
nommé pour étudier la question
d'un pont libre sur la Rivière
Rouge. Ce rapport est à l'effet
que le Comité a siégé une fois
et demande la permission de
siéger de nouveau.

Interpellation

Le Gens. Lavoie demande si la
Ville a le droit de poursuivre pour
le recouvrement des aménages de
taxe imposé sur bien personnel.

Réponse affirmative.

Il demande aussi si M. Paradis
a fait le travail d'audition sup-
plémentaire qui lui a été demandé.
Réponse négative.

Le Gens. Gaudin demande si
la Commune des écoles a trou-
ve l'etat qu'elle a été obligée de
fournir à la dernière séance.

Réponse négative. Le Secrétaire
Trésorier explique que la résolu-
tion n'a été reçue par le Secré-
taire de la Commune que Sa-
medy le neuf courant et que
ce dernier s'est présenté avant
la présente séance pour de-
mander des explications sur le sens
exact de cette résolution.

Le Gens. Lavoie demande si ça été
la coutume dans les années passées
de demander des états aux commis-
saires d'école avant de leur accor-
der l'octroi municipal. Le

Maire répond qu'il ne croit pas que
celle a été la cause.

Le Jours. 11^e d'Avril demandé
s'il y a un règlement concernant
les rues avec publique et quelle
en est la tenue spécialement au
ce qui regarde les cochons.

Reproche : Il y a un règlement qui
défend de faire plus de trois co-
chons à tout endroit de la ville
distans de moins de 1000 verges
de toute habitation, par le ou
chemin fréquenté.

Mess. Mighoton et Mr. Galmaire
ont permission du Conseil sous
ordres à l'espaces leurs plaintes
au sujet de certaines nuisances
dans le quartier N° 1.

Nation
Proposé par le Jours. Lavoie appuyé
par le Jours. Gaudreault que le sixième
rapport du comité des finances
soit adopté. Agrée

Proposé par le Jours. Peltier Gaudreault
appuyé par le Jours. Peltier que le
sixième rapport du Comité de
Travaux Publics soit adopté. Agrée

Proposé par le Jours. Lavoie
appuyé par le Jours. Gaudreault que
le 5^e rapport du Comité de Police
soit adopté.

Agrée
Proposé par le Jours. Gaudreault
appuyé par le Jours. Lavoie que
le 1^{er} rapport du Comité spécial
soit pour étudier la question

d'un pont libre soit adopté
Agree

Proposé par le Gens. Lavoie
appuyé par le Gens. Lambert
que le rapport de l'officier San-
toire présenté ce surlé soit adopté
Agree

Proposé par le Gens. Lavoie ap-
puyé par le Gens. M^e Arnoux
que le Comité que M^e Schurck
soit nommé pour faire, avec le
Gens. Bellotier et le maître, l'inspec-
tion de la couverture posée par
M. Guibault sur le bâti de c
ette position et qu'une somme
n'excédant pas \$2,50 lui soit
allouée à cette fin Agree

Proposé par le Gens. Lavoie ap-
puyé par le Gens. M^e Arnoux
que le Comité des finances s'asse-
ble Mercredi le 13 courant pour
établir le taux de la taxe à im-
poser pour cette année Agree

Proposé par le Gens. Lavoie appuyé
par le Gens. M^e Arnoux que la sum-
me de \$300 demandée par la Com-
mission des écoles Commune et Choi-
municipale pour l'année cou-
rante soit accordée

Proposé par le Conseiller Lavoie,
en amendeusement, appuyé par le
Conseiller Lavoie que sans empê-
cher à l'octroi de \$300 demandé
par la commission des écoles.

le Conseil décide que cette somme
ne soit pas votée avant que l'état
requis par le Conseil à sa dernière
échéance soit été fourni par la
Commissaire.

Voté en faveur de l'ancien
ment les Conseillers Lavoie
Gauvin et Gaudreau

Contre : les bons Peltier, Lambert
Lauzon et M^e Annaway.

L'anciendement est déclaré perdu
et la motion principale est adoptée
sur la même division des voix.

Proposé par le bon M^e Annaway
appuyé par le bon Peltier qu'une
somme additionnelle de \$ 25 soit
votée pour terminer les travaux
d'amélioration sur le chemin Dorion

Agréé
Proposé par le bon Lauzon appuyé
par le bon M^e Annaway que, vu le
refus ou la négligence de la part
de M. Paridis de faire le travail
d'audition supplémentaire qui
lui a été demandé le Secrétaire
Trésorier soit chargé de faire
ce travail et d'en faire rapport
au Conseil le plus tôt possible

Agréé
Proposé par le bon Gaudreau ap-
puyé par le bon Gauvin que le
rapport des auditeurs en date du
23 Avril 1892 dont il n'a jamais
été disposé de financement soit
référé au Comité des finances

Agréé

Proposé par le Gou. L'avis appuyé par le Gou. La question que l'invitation de M. H. J. Y. Griffis soit acceptée et que le Gouvernement se rende en corps à leur établissement pour le visiter. Mercredi entre 7 et 3 heures p.m.

Agree

Proposé par le Gou. L'avis appuyé par le Gou. La question que le Conseil tout en remerciant le Capt Bliss pour les offres et suggestions contenues dans sa lettre du 16 Avril dernier regrette de n'être pas en mesure de les accepter, du moins pour cette année.

Agree

Proposé par le Gou. Le Gouvernement appuyé par le Gou. La question que la séance se tînt et la séance fut levée.

Joseph Lecomte
Maire.

Theo. Bertrand

Sec. Trésorier

Procès Verbal de la 22^e Séance
du conseil de la ville de St Boniface
tenue le 25 Septembre 1893

Déposants : Souverainement le Maire Joseph Leveillé, au conseil Messieurs les bousilliers, Grandant, Gauvin, Lannutagne, Mc Cormick, Lavoie, Léon, et Lambert possédant une partie de la sierra.
Le Procès Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lu : Une lettre de M. S. A. D. Bertrand au sujet de la taxe imposée sur les biens meubles de Rorivier Henri & C° se plaignant que l'évaluation est exorbitante et que si M. Deschambault comme associé n'a rien même (M. Deschambault) n'a pas peu d'avis de telle évaluation et n'offrant de payer un tiers du montant sans intérêt pour avancement.

Une autre lettre du même informant le conseil qu'il se contentera de 100 pieds de longueur à chaque bout des abris qui se trouveront sur le terrain de l'exposition à lui faire.

Une lettre de J. Hébert demandant quel serait le loyer pour 400 pieds de longueur des dits abris ou tables sur le terrain de l'exposition d'ici au premier de Mai prochain. Un rapport du parlementaire des finances va accompagner d'une

d'un compte de \$1.00 pour
l'aménagement des quatre cheminées
de l'Hotel de Ville.

Un rapport en date du 22 Cor-
rulant du ~~Steintendant~~ Steintendant des Travaux
montrant les travaux
faits du 9 au 18 Septembre
et le coût de ces travaux tel
qu'indiqué sur la feuille de
paie N° 14 annexe.

Un autre rapport du même en
date de ce jour montrant tous
les travaux faits aux chemins
verts et trottoirs pendant la
dernière saison.

Deux états l'un de l'Académie
Provencher et l'autre du Pension-
nat des Soeurs de la Charité, don-
nant le nombre des élèves qui
ont fréquenté les classes, le nom-
bre des institutrices employées,
et autres renseignements.

Le rapport d'audition sup-
plémentaire de M. Long Paré
accompagné d'un compte de
\$10.00 pour ce travail.

Une pétition de 31 citoyens de-
mandant que M. Léon Bégin
soit nommé chef de Police.

Le Jours. Lavioie présente le se-
cifique rapport des familles des
finances recommandant que le
rapport d'audition de M. Paré
du 23 Juin dernier et le rapport
supplémentaire qui le complète
soient adoptés, mais refusant le

recommander le paiement du
compte de \$10. pour le rapport
supplémentaire, pour la raison
que M. Paradis, dans ses deux rap-
ports antérieurs ^{avant & au} Cours d'Etat à quel
le date le défaut dans la caisse de
l'ex Trésorier s'est produit ; ce
qui dirige l'œuvre supplémentaire
Annie. . . Le Comité recommande
aussi l'introduction et la pas-
sation d'un règlement pour étab-
lier un tarif dans le cas de
caisse pour arrêter de taxes
et d'un règlement pour établir
le taux des taxes pour la
présente année.

Sur proposition du Mons. Lavoie
appuyé par le Mons. Gauvin ce
rapport est adopté.

Le Mons. Lavoie présente le Sep-
tième rapport du Comité de Tra-
vail Public recommandant l'a-
doption du rapport du Survei-
seur des Travaux et le paie-
ment de la facture le paie N° 14
au montant de \$84.75.

Sur proposition du même appuyé
par le Mons. Gauvin, ce rapport est
adopté.

Le Mons. Lavoie présente le rap-
port du Comité de Police et en
recommande que vu qu'il n'y
a pas eu de nouvelle demande pour
la place de chef de Police et vu que
M. Chénier est déjà en fonction
comme constable et a été nommé

d'abord comme Suspect dans,
des travaux il soit continué
dans ses fonctions jusqu'à ren-
vel ordre suivant l'engagement
signé par lui - le Comité ne
communiqué aussi que le compte
de P. Parenteau, ramoneur, pour
\$1.60 soit payé.

Ce rapport est adopté sur
proposition du Gens. Lavoie
appuyé par le Gens. Lavoie.

Le Comité spécial du Peint
Libre rapporte progress.

Interpellations

Le Gens. Lavoie demande si la
taxe des chiens a été collectée
en entier.

Réponse. Non.

Le Gens. Lavoie pose les questions
suivantes :

Est-il vrai qu'en M. D. H. Davidson
a été condamné par notre magis-
trat à une certaine amende
et qu'il l'a laissé aller sans paye-
son amende?

Réponse : M. Davidson a payé
son amende.

Est-il vrai que M. Jean B.^{le} Joyal
a obtenu deux mandats d'arrestation
contre Brunetean pour
et fils, sans les payer?

Réponse. M. Joyal a obtenu un mandat
pour lequel il n'a pas encore payé.

Est-il vrai que M. J. Heard a obtenu
deux mandats d'arrestation sans
les payer?

Réponse : Les mandats ont été émis par M. Lescnock J.P., lui-même et le greffier m'a pas. cru que c'était pour offrir d'intervenir.

Le décret que J. St. Joyal un nommé Jules Daigneau avait sur la planche William St. Joyal a été libéré sans être amené devant le magistrat ? Réponse . Il a comparu devant le magistrat et, sur la demande de M. Joyal, il n'a été condamné qu'au frais, qu'il a payés .

Motions

Proposé par le bous. Gaudour ap-
puie par le bous. Gauvin que le
compte de M. Ed. Guillebeau \$ 104.80
soit accepté et payé aussitôt que
le rapport des personnes nommées
pour faire l'examen de l'ouvrage
aura été fait, si ce rapport est favo-
rable ; le compte devant revenir
devant le Conseil si le rapport
n'est pas favorable

Après

Le Conseiller Lambert entre et prend son siège .

Sur permission, le Conseiller Gau-
dour pose la question suivante :

Plusieurs le bous. Lambert, qui est
en même temps Président de la Com-
mission des Ecoles de la Ville, est
présent, je demanderai ^{pourquoi} le rap-
port que avait été demandé à la
Commission et qu'on avait promis
de produire pour la dernière as-
semblée et pour la présente, n'a

n'a pas encore été déposée?
Réponse du fous. Lembert: C'est
pas l'affaire du conseiller Gaudens.

Le fous. Lavoie propose ap-
puje par le fous. Gauvin que
le Règlement N° 116 pour fixer
le taux des taxes municipale, scu-
laire, spéciale, judiciaire, et de la
taxe dite "de Narrovois" soit in-
troduit et lu une première fois.

Après

Regl. Le Règlement est lu une première
fois, et les règles du conseil étant
encore suspendues, il est lu une deuxiè-
me fois, et examiné en Comité
d'application général, rapporté dans un
des règlements, au une troisième fois
au conseil et passé sous son titre. aprés

115 Le fous. Gauvin propose ap-
puje par le fous. Lemontagne
que le règlement N° 115 pour
réfléchir à la taxe Linder à tra-
N° 115 vers les lots 1^o, 91 et 92 soit
lu une deuxième fois.

Après

2^e lecture Le dit Règlement est lu, conséquen-
ce au une deuxième fois examiné
3^e lecture en Comité Général, rapporté dans
un des règlements, et, de conséquentement,
lu une troisième fois et passé
sous son titre.

Proposé par le conseiller Gaudens
appuyé par le conseiller Gauvin
que le Règlement N° 114 pour
abréger le règlement N° 64 soit
lu une troisième fois et passé

sous son titre.

Votent en faveur de la motion les bons. Gaudens et Gauvin contre : les bons. Lambert, M^e Arnoux, Lavoie, Lamontagne et Lauzon.

La motion est d'abord perdue.

S'opposé par le bons. Lavoie appuyé par le bons. Lamontagne :

Il s'attend que le bons. Lambert, etc.
la question à lui posée par le bon
seiller Gaudens relativement au
l'appart de. Commissaires d'Ecole
à l'effondre.

" Ce n'est pas l'affaire du bousillie
Gaudens " nous desirions affirmer
que nous avons le droit de faire
une stable question en
vertu de la clause 117 de l'acte
des Ecoles publiques.

Votent en faveur de la motion les
bons. Lavoie, Lamontagne, Gaudens
et Gauvin.

Cordic : les bons. Lambert, Lauzon
et M^e Arnoux.

La motion est envoitée.

S'oppose par le bons. Lavoie app-
uyé par le bons. Lauzon que
117 déplacé 1^{er} 117 à l'effet d'a-
" mender le règlement 1^{er} 117 et
" l'acte d'établir un tarif de frais dans
" les cas de suisie pour anis offes
" de fait soit la une première
fois.

Afrié

En conséquence le règlement
subit sa première lecture.

Proposé par le fou. Lavoie appuyé par le fou. Lanzou que les règles du conseil soient suspendues et que le dit règlement et ^{1^e} 11^e subisse sa seconde lecture.

Votl. 117 2^e lecture
Le fou. Lambert objectant,
la motion est retirée.

Proposé par le fou. Lanzou appuyé par le fou. Lavoie que cette séance soit adjournée à lundi soir le 28 Courant.

Proposé en amendement que par le fou. Gaudet appuyé par le fou. Lambert que le conseil s'apprête à la prochaine assemblée publique.

Votent pour l'amendement les fous. Gaudet, Lambert et Lamontagne.

Contre : les fous. M^c Annanay, Lavoie, Lanzou et Lavoie. L'avis d'avis est pris et la motion principale est adoptée sur la même division.

Et la séance est adjournée à lundi le 28 Septembre Courant.

Joseph Leconte
Maire

Théo. Bertrand
sec. Secr.

Procès Verbal de la 23^e Séance
du 11^e Conseil de la Ville de
St Boniface tenue le 28 de
Septembre 1873 étant un
ajournement de la séance du
28 Septembre 1873.

Présents:

Son Honour le Maire au fantoir
Messieurs les Bourgmestres :

Lauzon
Gaudier
Pellatier
Gamelin
Lavoie

Le Bous. Gaudier présente le rapport du Comité Spécial pour
me faire examiner les travaux
faits à la construction de la bâtie
de l'opposition, et il propose
appuyé par le Bous. Pellatier
que ce rapport soit adopté
et que le Compte de M. Edouard
Guibault - \$109.80 - pour cet
ouvrage soit accepté et payé.
Trop

Proposé par le Bous. Gaudier ap-
pué par le Bous. Lavoie que l'offre
de M. R. C. Dr Phillips de faire un
plan de la Ville sur une échelle
de pas moins de 300 pieds, trois
cents pieds au pouce pour la som-
me de \$150.00 le dit plan devant
être fait sur papier monté et
devant montrer tout le plan
complet jusqu'à la date de son

achievement, et de la superficie, en
acres, de tous les lots de paroisse
soient subdivisés, et devront faire
l'annexe le dix de Novembre
prochain, soit accepté.

Après

Proposé par le Cons. Petition appuyé
par le Cons. Gauvin:

Jue M. J. A. Knobellbury, gé-
raint de la "Manitoba & North
West Loan Company, Limited"
soit notifié d'avoir à enlever une
certaine maison connue sous
le nom d'"Hôtel National" la
quelle se trouve actuellement
sur la rue L'Assomption et
génie considérablement la cir-
culation, et c., soies quarante
huit heures, à compter de la
reception de cet avis, sous peine
de tous dommages qui pourraient
en résulter, soit que faute par la
dite compagnie, ou autres per-
sonnes qu'il appartiendra de
faire disparaître cette obstruc-
tion dans le temps fixe, la Ville
fera faire cet entièrement
aux risques, perils et dommages
de qui il appartiendra.

Après

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par
le Cons. Gaudet:

Règle, 2° Jue le règlement est à 10% soit
12117 mille francs l'an et à condition
que le Cons. de l'ordre
en comité général pour assister

le dit règlement - Apré^s
 Le conseil se forme en Comité Général sous la présidence du Cons. Lanzou et examine le règlement, après quoi son Honneur le Maire reprend le fauteuil et le Cons. Lanzou fait rapport que le Comité Général a accepté le dit règlement avec un amendement proposé par le Cons. Larivie appuyé par le Cons. Gaudreault que le rapport du Comité Général soit également accepté que les réfles soient suspendus et que le dit règlement n° 114 soit lu une troisième fois l'heure passé sous son titre

Proposé par le Cons. Larivie appuyé par le Cons. Gaudreault que le rapport du Comité Général soit également accepté que les réfles soient suspendus et que le dit règlement n° 114 soit lu une troisième fois l'heure passé sous son titre

Proposé par le Cons. Larivie appuyé par le Cons. Lanzou

Que le Trésorier reçoive instruction d'écrire à M. S. A. D. Desfrancs, au sujet des taxes sur biens personnels qui paraissent dues par M. Pierre Deschambault, que les avis d'évaluation parussent dans les limites de la ville, avoir été données dans le temps d'une manière régulière, à M. Pierre Deschambault, le conseil ne se contentant pas autorisé à faire une rédaction sur le montant déclaré

Proposé par le Cons. Gaudreault appuyé par le Cons. Larivie que le Sec. Trésorier soit chargé d'écrire à Mess. J. Y. Griffin &c en réponse

à leur Commune cation du
11 Courant & l'aut' suivant Savoir
que la Ville refuse de ne pou-
voir accorder leur demande
au sujet d'un terrain spécial
pour dépôt des déchets de leur
établissement.

Afree'

Propose' par le Jous. Gaudens ap-
puje' par le Jous. Pelleterie que
le rapport de M. Monard Com-
me Primitendant des Travaux
sur les ouvrages fait durant
la saison, soit reçu et
déposé' dans les archives
et que la demande du même
soeur exemption de la taxe
de Capitation ne soit pas
accordée.

Afree'

Propose' par le Jous. Favre ap-
puje' par le Jous. Gaudens
que les états concernant
l'Academie Province et le
Pensionnat qui ont été déposés
au bureau du Secrétaire Gén.
Sorier par le Président des Com-
munes d'Ecole de cette Ville
et soient renvoyés au Conseil à sa
rencontre du 25 Courant, soient
renvoyés au dit Président des Com-
munes d'Ecole avec prière à
la Commission de les approuver
et signer s'il y a lieu.

Afree'

Propos, par le bres. Lanzou appuyé
 par le conc. Petitier que la pi-
 ance se dévoe
 Et la séance est levée
 Joseph Leconte
 Mme
 Mrs. Bertrand
 See. Dusonges

Procès verbal de la 24^e séance
 du 11^e Conseil de la Ville de
 Saint Boniface tenue le 9
 octobre 1873.

Présents : Son Honneur le Maire
 au Fardeuil, et M. M. les Fou-
 sciers Lanzou, Larrie, Gaudreault,
 et Gauvin et Lambot en la fin de la séance.
 Les procès-verbaux des deux
 dernières séances sont lus et
 adoptés.

Lecture est aussi donnée des Com-
 munications suivantes :

De M. J. L. P. Prendergast se plai-
 gnant de ce qu'une habitation con-
 siderable a été bâtie sur la rue
 La Verendrye, au face de sa propriété,
 au grand détriment de son location.

De M. Mr. Milord contenant
 une plainte semblable et demandant
 que la ville prenne des mesures
 pour faire disparaître cette obstruc-
 tion.

De M. Mr. Aitken, bulles & hibouge
 avec a.

Associés de la Manitoba and North West Loan Co' au sujet de cette maison.

de Mess. J'y griffier ob's informant le bouscile qu'ils ont pris des arrangements pour l'enlèvement de leurs déchets ou sorte qu'ils peuvent moins tenir se passer d'un tenancier spécial pour en faire le dispost.

Les comptes suivants sont présentés : L'avoird Guilbault \$7.70; Lé Gagnon, \$2.25; R. D. Richardson \$3.38.

Resiste aussi le rapport du bureau de police pour septembre dernier accusant une recette de \$7.00 et une dépense de \$4.80.

Le conseiller Lavoie présente le 8^e rapport du Comité des finances recommandant que des procédures judiciaires soient instituées contre M. Jos. C. Auger, ex secrétaire trésorier de la ville et contre ses caution pour le recouvrement de la somme, en capital et intérêts, due par M. Auger à la ville comme relaiquant de compte recommandant aussi qu'une audition spéciale des livres et comptes de la ville depuis l'année 1886 jusqu'à l'année 1893 inclusivement soit faite et qu'une somme de cent cinquante piastres soit votée à cette fin.

Le conseiller Lavoie

présente le 8^e rapport du Comité des Travaux Publics de communautés qu'une somme de \$150.00 soit votée pour construire un pont reconstruit en fer (câble) à la place de l'ancien Pont Bouge sur la rivière près de l'hôpital, l'ouvrage devant être fait à la journée; et que le Résident des Travaux Publics soit autorisé à engager un entrepreneur pour faire l'ouvrage en bois; le commandant aussi que le bois de chêne maintenant en la possession de la ville soit employé dans la construction de cet ouvrage. La dite somme de \$150 devrait comprendre les frais de la conception d'un tracé pour lequel le bois du fortin de la rive de l'hôpital sera employé.

Interpellations.

Le brouilleur Gaudreault demande si les commisaires d'école ont transmis le rapport qui leur a été demandé. Réponse : Non.

Avis de mortuaries

Le bous. Lanzou donne avis qu'à la prochaine séance il proposera l'introduction d'un règlement pour interdire les animaux d'errer dans la ville.

Motions

Proposée par le bous. L'avoir appuyé par le bous. Lanzou que le 8^e rapport du Comité des Travaux Publics soit adopté.

Adopté. *Agree'*

Proposé par le sous. Lavoie appuyé par le sous. Lavoie que le rapport du bureau du police soit accepté et que le Compte de M. Ed. Guillaule - \$7.70. soit payé.

Agree'

Proposé par le sous. Lavoie appuyé par le sous. Lavoie que le rapport du Comité des Travaux Publics soit adopté et que le montant mentionné soit consenti dans délai, aussi que le Compte de M. Laperrière pour 2,30 soit accepté et payé.

Agree'.

Proposé par le sous. Lavoie appuyé par le sous. Lavoie que le Compte de R. D. Richardson - 3.35, soit accepté et payé.

Agree'

Proposé par le sous. Lavoie appuyé par le sous. Lavoie que le conseil accorde la demande faite par M. Garrett Pickett à l'effet d'être relevé de l'obligation de payer la somme qu'il doit à la ville pour taxe de capitulation vu qu'il est infirme et n'a aucun moyen d'existence.

Agree'

Proposé par le sous. Lavoie appuyé par le sous. Lavoie que la Corporation s'adresse sans délai au tribunal saisi de la cause de The Manitoba and North West Power

Proposé vs leys et Marquette pour obtenir l'autorisation de faire enlever l'Hotel National qui obstrue la rue La Verendrye et à faire placer sur un lot voisin à l'endroit où il se trouve actuellement jusqu'à ce que le procès soit déposé.

Agree.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Gaudet qu'une somme de \$ 300 soit votée pour établir une piste publique sur le lot voisin de l'Hotel de ville et que les moteur et second soient autorisés à en faire l'achat et l'installation.

Agree.

Proposé par le Cons. Gaudet appuyé par le Cons. Lavoie que le rapport du Comité spécial réunie le 24 juillet dernier pour faire un examen du terrain et des bâtisses de l'opposition, recommandant la vente des établis ou abris, soit adopté et que la partie centrale de ces établis ainsi que les tuyaux en fer et la vieille couverture en fer-blanc soient vendus par un can public sur les lieux, le 23 octobre courant à 7 heures p.m. et qu'une annonce de la vente soit publiée dans le Manitoba.

Agree.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé

par le Gens. Gaudour que le Comité de St-Hilaire soit autorisé à faire faire une nouvelle Cheminée en arrière du bascoul du St-
croix Géorger

Appelé
Proposé par le Gens. Lanzon appuyé par le Gens. Gauvin que le Comité spécial nommé pour étudier la question d'un pont libre sur la rivière Rouge soit autorisé à avoir une entrevue avec M. Reid l'entrepreneur du Pont Narwood afin d'obtenir de lui des informations touchant le prix et autres détails se rapportant à la construction d'un tel pont

Après
À cette phase des délibérations le Gens. Lambert est venu et prend son siège.

Il propose appuyé par le Gens. Lanzon que le Conseil reçoive officiellement les Honorables Messieurs Foster Auger et Landry main tenant de passage dans cette Province. Cette motion est adoptée par la division suivante :

Pour : Lambert Lanzon et Gauvin

Contre : Gaudour et Lavioie

La motion est acceptée

Proposé par le Gens. Lanzon appuyé par le Gens. Gaudour

que la séance soit adjournée à
lundi prochain le seize octo-
bre courant.

Afin
Et la séance est levée.

Joseph Leconte -
Maire.

Le 16 octobre jour fixé pour
l'adjournement de la séance
du 9 octobre 1873, aucun des
membres du conseil n'étant
présent.

Procès verbal de la vingtaine
ième séance du conseil
municipal de la Ville de Saint-Bon-
nifacé Amné le treize octo-
bre A.D. 1873. étant une as-
semblée spéciale convoquée
par le Maire pour voter une
somme nécessaire pour faire
certaines préparations urgentes
à l'Hôtel de Ville.

Présents : Sur invitation
du Maire au Panier, Mess-
sieurs les échevins Lanzou,
Pellerin, Gauvin, Gaudet
et Laobie.

Proposé par le Jours. Lavoie appuyé
par le Jours. Langlois qu'une som-
me de trente piastres au plus
soit votée pour préparation
à l'Hotel de Ville.

Et la séance est levée.
Après

Joseph Lecomte.

Maire.
Theo. Bertrand Sec. Tr.

Procès Verbal de la 26^e séance du
11^e Conseil de la Ville de St Boniface
tenue le 23 octobre A.D. 1893.

Présents. Son Honour le Maire
au fantail, et Messrs. les Con-
seillers Lambot, Langlois, Lavoie
Pelletier, Gauvin et Gaudant.

Les procès-verbaux des deux der-
nières séances sont lus et ac-
ceptés.

Lecture des Communiqués sui-
vants:

De M. B. D. le Comte inspecteur
de la Ville pour le pont de Norwood
approuvant ce pont tel que con-
struit.

De M. S. A. D. Bertrand au sujet des
taxes sur biens meubles chargées à
M. Pierre Deschambault.

De M. W. L. Watt offrant de faire lan-
dition spéciale des comptes de la
ville à certains conditions.

De Messrs. Miller, Morris & C° informant
le Conseil qu'ils ont fait un contrat
avec les Frères Gaudant et Lavoie

pour une pèseé publique moyennant un pris de \$258.50 y compris le pris de l'installation.

Les comptes suivants sont soumis : François Parent \$873⁰⁰, Edmund Grindell \$4.50^v, Mrs. Martin, \$4.00^v; Mrs. Denison et autres \$9.65^v le rôle de paie n° 10, \$10.00^v; mesuré un rapport du ramonement de Cheminée jusqu'au 23 octobre courant.

Interpellations

Le hon. Pellegrin demande si le Comité spécial du Port libre a fait quelque propos sur quoi le hon. Gaudet présente un rapport de ce Comité à l'effet que conformément à la résolution passée par le Conseil à sa dernière séance réputative s'est rendu auprès de M. Reid, mais comme il était absent à Montréal lors d'heures de bureau a peu la résolution du conseil été promue de la transmettre à M. Reid et de communiquer sa réponse.

Le hon. L'Amour désire savoir quelle est cette Dame Envoi qui a travaillé pour la Ville de St Boniface; quels sont les montants à elle payés dans les rôles de paie n° 7, 9 et 10; qui l'a engagée et qui a payé les différents montants payés.

Réponse du hon. L'Amour: C'est

M. Menard le Secrétaire du
Trésor qui l'a engagé
par le Secrétaire Trésorier : Les mon-
naies et les papiers sont les suivants :
Rôle de paie N° 7, 57.75 ; rôle de
paie N° 9 135.20 ; rôle de paie N° 10
1849.70. Les chèques ont été faits à
l'ordre de M. H. Erwin. Le
premier pour 137.75 a été livré
à Mademoiselle Erwin, le second
qui comprenait les deux derniers
montants formant 884.70 a été
livré au facteur Gaudouin.

Le Cons. Gauvain demande s'il
est vrai que le Secrétaire du
Trésor a été obligé de faire faire
des clavettes neuves pour le gros
bas-cul appartenant à la ville
puisque le Président du Comité des
Travaux Publics avoit en sa pos-
session celles de la ville.

Le Cons. Gaudouin répond qu'il
avait en effet une paire de clavettes
mais qu'il y ait appuyé que la ville
soit dans l'obligation de faire
fabriquer de nouvelles il s'était
fait remettre le Compte et enten-
dait le payer.

Motion. Proposée par le Conseiller Gaudouin
appuyée par le Cons. Peltier que
le rôle de paie N° 10 soit accepté
et payé. Agrée.

Proposée par le Cons. Gauvain appuyée
par le Cons. Peltier que les comptes de
Madame et d'autres soient payés
ainsi que le Compte de M. Hoshni

pour \$4. à condition qu'elle donne une caution générale et fraîche à la ville. Agrié.

Proposé par le Cours. Laovic appuyé par le Cours, Guérin que les comptes de Mrs. Pareyt \$23.00, et d'Edouard Grindel \$4.50 soient acceptés et payés. Agrié.

Proposé par le Bausseiller Laovic appuyé par le Cours, Peltier, qui un délai de deux mois soit accordé à M. Aufar et ses coûts pour payer l'échéancier de Compte qu'il doit à la ville. Votant en faveur de la motion des Cours. Lauzon, Laovic et Peltier.

Contre : les Cours, Gaudens et Guérin.

Le Cours. Lambert s'abstient de voter. Comme étaient en sécession.

La motion est déclarée non votée.

Proposé par le Cours. Gaudens appuyé par le Cours. Guérin que toutes les personnes qui doivent à la ville résorbent la même échec que M. Aufar et ses coûts.

Votant en faveur de la motion des Cours. Gaudens, Guérin et Lambert.

Contre : Les Cours Lauzon, Laovic et Peltier.

Les voix étaient également

partagés, Sou Homenage le
Maire donne son vote prépon-
dérant pour la motion qui
est déclaré importante.

Les Dous. Gouaud et Lanzow
quittent la salle.

Le Dous. Lavoie appuyé par le Cens. Gouaud
Refusent une lecture du règlement N° 118
18718 pour fixer la date à laquelle les
lectures tarées pour l'année 1873 seront dues
et payables et pour accorder une
réduction sur celles de ces taxes
qui seront payées dans un certain
delai. Aggi.

Sur proposition des mêmes les règles
du conseil sont suspendues, la
1=lecture réglement est la une deuxième
fois, adopté en Comité général
prisé par le Cens. Lambert au
3=lecture troisième fois et prisé
sous son titre à l'unanimité
des membres présents.

Proposé par le Cens. Lambert appuyé
par le Cens. Pelletier qu'un comité
composé du Maire, des Cens. Gouaud
Lavoie du maire et du Secrétaire
soit formé pour proposer et faire
signer une requête pour les citoyens
de St Boniface et des autres locali-
tés francophones priant le gouver-
nement fédéral d'établir
une école d'agriculture ici ou
dans les environs, le dit Comité
agira le pouvoir d'ajouter à son
requête. Aggi.
Proposé par le Cens. Lavoie appuyé

par le Cons. Peltier que le rapport de M. M^e Fermeilleau, inspecteur de la ville pour le Port parvoud soit passé devant le conseil, et que les lettres de Mess. Desbrus et Watts soient référées au Comité des Finances.

Proposé par le Cons. Lambot appuyé par le Cons. Savoie que les Conseillers Lanzou et Gaudour ayant quitté la Salle des délibérations sans la permission du Maire soient Censurés.

Voient pour la motion : Lambot Savoie & Peltier

Contre : Gauvin.

Les Cons. Gaudour et Lanzou reprennent leurs sièges et après quelques réminiscences de leur Maire il est

Proposé par le Cons. Peltier Lanzu appuyé par le Cons. Gaudour que les motions concernant l'extension de temps accordée à M.

Auger et ses cautions et aux autres débiteurs de la ville soient reconsidérées et qu'il soit décidé de voter les votes données sur celles annulées, et que il soit décidé que des procédures soient prises immédiatement contre M. Auger et ses Cautionnaires.

Proposé un amendement qu'un décret d'un mois soit accordé à M. Auger et à ses Cautionnaires, et le Cons. Savoie abstenu.

pas le Mons. Pelleterie.

Toutefois en faveur de l'anciennement : le Mons. Lavoie, Pelleterie.

Couche : Lauzon, Gauvin et Gaudet
le Mons. Léonard s'abstient pour
cause d'intérêt.

L'anciennement est adopté et la
motion principale est adoptée
sur la même division.

Proposé par le Mons. Gaudet
appuyé par le Mons. Lauzon
que le billet offert par M.
Auger au règlement lui soit
renvoyé. *Agree*.

Proposé par le Mons. Pelleterie
appuyé par le Mons. Lavoie
que le Sec. Trésorier soit chargé
de faire des recherches et des
démarches au sujet des tourna-
ges des barrières de l'expos-
ition établis par ordre ou
sur permission du Gouver-
nement, et de voir s'il n'y
avait pas moyen de les faire
prendre à la ville. *Agree*

Proposé par le Mons. Lavoie
appuyé par le Mons. Pelleterie que
cette séance soit adjournée
à lundi le trente courant

Agree.

Joseph Lecomte
Maire.

Mrs. Bertrand
Sec. Gob.

Procès verbal de la 28^e séance
du onzième conseil de la Ville
de St-Boniface tenu le 30 octobre
A.D. 1893 étant un appui
ment de la séance régulière
du 23 octobre A.D. 1893.

Présents : Son Honneur le
Maire au fauteuil
Messieurs M. Gauvin,
Lauzon, Lavoie, Gaudier
et Gadoury.

Lu : une lettre de David Royal
fils offrant ses services comme
homme de bâche.

Le Comité des Travaux Publics
recommande qu'une somme
additionnelle de \$70 soit votée
pour terminer les travaux du
Pont Rouge. Ce rapport qui est le
 neuvième du comité est présenté
par le Conseiller Gaudier.
Sont aussi présentés : la feuille
de paie N° 16 = \$118.95 pour travaux
faits au Pont Rouge ; le compte
de P. Normandran pour enlevé-
ment des tronçons en fer au termin-
e le rapport = \$2.46.

Proposé par le Mons. Lavoie appuyé
par le Mons. Lauzon que le compte de
P. Normandran soit accepté et payé
Approuvé.

Proposé par le Mons. Gaudier appuyé
par le Mons. Lauzon que la
feuille de paie N° 16 soit acceptée
et payée. Approuvé.

Proposé par le Cens. Gaudour ap-
pujé par le Cens. Lauzon que le
P^e rapport du Comité des Finances
publées soit adopté.

Agréé

Proposé par le Cens. Gaudour
que le rapport du Comité spé-
cial du haut litre soit adopté.

Agréé

Proposé par le Cens. Favrie appuyé
par le Cens. Gauvin que le Secré-
taire reçoive instructions de
préparer un état des taxes per-
sonnelles dues à la ville ainsi
que de toutes autres montants dus
à l'exception des taxes sur
propriété réelle.

Agréé

Proposé par le Cens. Favrie ap-
pujé par le Cens. Gaudour que
la séance s'adjoune à lundi
le 6 Novembre prochain

Agréé.

Et la séance est adjounée.

Joseph Leconte —
Maire.

Théodore Bertrand
Sec. Trés. —

Procès Verbal de la 28^e séance
du 11^e Conseil de la ville de
St Boniface tenue le 6 de
Novembre A.D. 1893 étant
suivi d'ajournement de la séance
populaire du 23 oct. 1893.

Présents : Son Honour le
Maire au Fauteuil,
Messieurs les Conseillers Lavoie,
Laudier, Fauvin et
M^cAulamy.

La lecture est faite du procès verbal
de la séance populaire du 23
octobre dernier, lequel est
adopté.

Les Communications suivantes sont lues :

De J. B. Joyal, Ernest Savard,
Frank Paradis et Alfred Pié-
Sommaire, offrant leurs Services
comme Commissaires de la ville.

De J. G. Schwartz protestant
contre l'ouverture de l'avenue
Linden à travers le lot n° 92
de la paroisse de St Boniface.

Les comptes suivants sont présentés :

Février 1893 : papeterie	\$ 7.35
L'Agriculteur, impression	17.50
De J. W. D. Lambert, pour son professionnel et exposition au danger lors de la bourse du	
30 octobre dernier	200.00
Edouard Guibault	15.93
S. Jaudier	40.00
M. Lamontagne	15.00

Hans Paulin	15.00
Ephraim Paulin	10.00
App. Despatie -	2.50
Louis Larameau	\$9.50
Edouard Maesse	7.00

H. S. Westbrook .50

Mr Cockshutt Hors C. .50

Le Secrétaire Trésorier dépose un mémoire de la vente par encadre faite le 23 oct. sur les terrains de l'église positionnée indiquant que la vente a réalisé \$2467.00, aussi un état des arrérages sur taxes personnelles montrent qu'il est encore dû à la ville une somme de \$844.19.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. de Turcotte que les Comptes de l'Enseignement et de l'Agriculture soient présentés au Comité des Finances.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Gauvin que l'état du Trésorier conservant les dettes personnelles dues à la Ville soit accepté et que des mesures immédiates soient prises pour en faire la collecte.

Proposé Le trésorier Gauvin présente le rapport au Comité spécial du Pouvoir Libre

Ce rapport est à l'effet que le comité a en plusieurs reprises et a considéré la question à lui soumise sous toutes ses faces et qu'il recommande que

les Services d'un ingénieur. Son sal
retenus pour lancer la Rivière
Anse et faire les mesurages né-
cessaires pour lui permettre
de préparer un plan et une
estimation du coût de la cons-
truction d'un pont vis-à-vis
des rues Lombard, Barnabé que
et Market, afin de pouvoir
choisir l'endroit qui serait
le moins coûteux et le plus
convenable.

Il propose secondé par le cou-
seiller Lavoie que ce rapport
soit adopté.

Afrié
Proposé par le bours. Lauzon ap-
puje par le bous. Lavoie que les
comptes de S. Grondin \$40.00
M. Lamontagne \$15.00, E. Paulin 10.00,
René Paulin \$18.00, M. Despatis 2.00,
soient acceptés et payés Afrié

Proposé par le bous. Grondin appuyé
par le bous. Lavoie que les comptes
de Louis Laurendeau, Edmond Brosse,
Ed. Guibault, W.S. Westbrook, The
Lockshott Show Co., présentés ce
soir soient présentés au comité
des travaux publics, Afrié

Proposé par le bous. Jauvin appuyé
par le bous. le^e Bureau que le
compte du Dr Lebœuf pour \$200
soit refusé Afrié

Proposé par le Cours. Lauzon appuyé
par le Cours. M^e Arnould que M^r
D.B. Joyal soit nommé comme
Constable spécial pour un mois
à Compter le demain moyen-
nant un salaire de \$50.00, les
autres conditions de l'engagement
à être déterminées par un écrit
signé par le le President du Comité
de Police et le dit Joyal.

c^o Afrcé

Proposé par le Cours. de C. Arnould
appuyé par le Cours. Lauzon que
le rapport du Comité Special
du Port Libre présenté à cette ré-
union soit accepté, et qu'une
annonce soit publique dans le
Free Press de Winnipeg, mercredi
jeudi, Vendredi et Samedi de
cette semaine demandant des
soumissions pour le sondage
et mesurage de la Rivière Rouge
vis-à-vis des rues Lombard, Bonn-
ayne et Market de la cité de
Winnipeg et pour la confection
d'un plan du port libre
proposé.

Afrcé

Proposé par le Cours. Gaudreault ap-
puyé par le Cours. Lauzon que la
scoune se lève

Et la scoune est levée.

Joseph Leconte —
Maire.

Mrs. Bertrand
Sec. Sec.

Procès Verbal de la séance
régulière du 13 Novembre 1893
étant la 29^e séance du 11^e Con-
seil de la Ville de St Boniface

Projets.

Son Honneur le Maire,
et Mess. les Conseillers Peltier,
Lauzon, Lambert, Gauvin et
Lauvastagne.

De consentement unanime
l'assemblée est adjournée à de-
main le 14 Novembre Ad. 1893.

Et le lendemain 14 Novembre
1893, étaient présents
Son Honneur le Maire et
Mess. les Conseillers Lambert
Lauzon Lavoie, M^c Annam
Lauvastagne Gauvin et Lauzon

Lecture des procès verbaux des séances
27^e et 28^e en date du 23 octobre
et du 6 Novembre derniers re-
pectivement -

Le bous. Lambert s'objecte à l'ad-
option des dits procès verbaux
et dépose l'objection écrite sui-
vante : " Le bous. Lambert s'obje-
te que les dernières minutes ne
soient pas acceptées parce que
quatre Conseillers n'ont pas été
notifiés du dernier adjournement.

considerant cette seance illégale"
Sur motion du Cens. Languy appuyé
par le Cens. Lavoie que les dits pro-
jetz verbaux soient adoptés, le vote
suivant est donné:

Pour : Languy Lavoie, Lamonta-
gne, Gauvre et Gaudreault

Contre : Lambrecht et M^e Arsenault
et les dits projets verbaux sont dé-
classés adoptés.

Lecture est faite d'une communication
de Walter McPharley, Supérieur Civil,
offrant de faire certains travaux
préliminaires à la construction
du pont proposé.

Sont présentés les comptes sui-
vants :

R. C. Mc Phillips, pour plan de la
ville - \$150.00 -

Miller Morse &c - pour une balance
de Horne, livré et posse - \$258.00

A Ducharme & B. Hamault - \$ 1.80

D'Menouville & Cinq-Mars \$ 31.26
les minces _____ 5.89

Siens Baptiste Joyal pour -
services extra _____ 9.00

Le Cens. Gaudreault présente le di-
xième rapport du Comité des
Travaux Publics recommandant
le paiement des comptes suivants:

Louis Languedec \$ 9.50, Edouard
Masson \$ 3.00, H. J. Nesbitt \$ 0.50, Mr.
Lockshutt Plumb \$ 0.50, A. Menon-
ville et Cinq-Mars \$ 31.26, Edouard
Godbout \$ 9.77. Ce rapport est
adopté.

Le Cons. Lauvie présente le nouveau rapport du Comité des finances recommandant le paiement des comptes suivants :

Hergosse \$7.55; L'Apiculteur \$17.50; Miller Moose Co \$258.90
J. Ducharme & R. Héneauet \$1.50.

Ce rapport est adopté.

Il est ensuite proposé par le Cons. Lauvie appuyé par le Cons. Cambrel que le Compte de M. M^e Phillips pour \$150 reste sur la table jusqu'à la prochaine séance d'Assemblée.

Proposé par le Cons. Lauzon appuyé par le Cons. Lauvie que les comptes de DeMenouville et Cie \$5.87, J.B. Joyal \$7.00, et Ld. Guibault \$5.95 soient acceptés et payés affére, le cons. M^e Tremblay déclarant proposer par le Cons. Lauzon que M. P.J. Soucy offrant le règlement de ladite qu'il doit à la ville deux lots situés dans le quartier N°1 suivre les lots N° 1141 et 1180 subdivision de la propriété de la Mission Catholique Romaine d'après le plan N° 276, dont l'un est évalué à \$100.00 et l'autre à \$200.00 sur le dernier rôle d'évaluation, cette offre soit acceptée pourvu que les dits lots soient exempt de toutes charges et hypothèques et que et que la ville en voient à demander

transférés à la ville, et qu'à propos
des conditions remplies une
société de la dite ville Savoir
du jugeement obtenu pour la ville
contre lui le 23 Décembre
1885 dans la Cour du Banc de
la Reine à Winnipeg dans la
cause N° 802 Soucy v. La Ville
de St Boniface pour frais se
montant à \$179.00 soit ac-
cordé à M. Soucy

et agréé

Proposé par le Cours. Lanzon appuyé
par le Cours. Savoie que la somme
mentionnée de M. Moberly pour
\$117.00 soit acceptée et que cette
somme soit votée. *Agréé*, le
Cours. Lambert dissident.

Proposé par le Cours. Lambert appuyé
par le Cours. Gaudreault que
les effets suivants soient achetés
pour la prison de la ville :
quatre matelas, deux poires
de couristes, 2 oreillers, une
chandelle couverte, et une
clochette pour la porte du
logement du chef de Police.
Agréé, le Cours. All. Amoury
dissident.

Proposé par le Cours. Gauvin ap-
puyé par le Cours. Gaudreault que
M. J. G. Schwartz soit notifié
que la ville a déjà nommé un ar-
bitre dans l'affaire de l'ouvrir-
ture de l'avenue Linden, et qu'il
ait à son nommer un affirme

procéder à leur arbitrage sur ce qu'a été
Proposé par le Caus. Lavoie ap-
pué par le Caus. de Bertrand
qui la séance se lève
Et la séance est levée.

T. Pelleter.
Pr. Maire

Théo. Bertrand
Sic. Tresorier

Procès Verbal de la treizième
séance du Conseil de la ville
de St Boniface, étant une
séance spéciale tenue le vingt
~~dix-huit~~ novembre A.D. 1893

Présents :

Son Honneur le Maire et
M.M. le Caus. Lavoie, Lambot
Pelleter, Faubourg, Lavoie et
Gauvin : —

Le greffier donne lecture de
l'avis de Convocation qui a été
envoyé à chacun des membres du
Conseil

“ St Boniface, Mau 18 Novembre 1893
“ Ido. Le comte Lemire, Maire
“ Monsieur, Les soussignés mem-
“ bres du Conseil de la ville de Saint
“ Boniface vous prient de convoyer

" une assemblée spéciale du
 " Conseil pour émuler le vingt
 " juillet dans le but de rean-
 "imer la motion passée à
 la dernière assemblée accept-
 "ant la soumission de M.
 " W. Moberly pour trouver
 " préliminaires à la consti-
 "tution d'un pont libre proposé
 " et de voter, soit y a lieu une
 " somme d'exceptionnelle
 " pour faire exécuter ces tra-
 " vaux préliminaires

(signé) J. B. Lauzon

A. Gauvin

Vu la demande ci-haut
je concorde une assemblée
spéciale tel que requiert

(signé), Joseph Leconte,
Maire.

Proposé par le bours Gauvin ap-
pué par le C. Gaudreault :

Une motion passée à la
dernière séance du Conseil
acceptant la soumission de
Mons. W. Moberly pour tra-
vaux préliminaires à la
construction d'un pont libre
entre St Boniface et Winnipeg
soit résuindé et que M. Moberly
soit autorisé à cet effet, agit.

Et la séance est levée

T. Delcher, Pro. Maire

Mrs. Bertrand

Sec. Cris —

P)

Procès Verbal de la trente-
et unième Séance du vingtaine
Conseil de la Ville de St. Boniface
face étant une séance spéciale
tenue le 22 Novembre 1873

Présent :

Son Honneur le Maire
M. M. les bons. Lambert, Lavoie,
Pelletier, Trudeau, Guérin et
Lavoie.

Le greffier donne lecture de
l'avis de convocation en ces
termes :

" St Boniface 31 Nov. 1873
 " Mons. Leconte, Scieur, Maire,
 " Monseigneur. Les Sous-signés
 " vous prient de convoquer une
 " Assemblée spéciale en Conseil
 " pour Mercredi le 22 courant
 " dans le but d'introduire et lire
 " une première fois un règlement
 " pourvoyant à la construction
 " d'un pont reliant un point
 " de la rive est de la Rivière
 " Rouge entre les rues Trouard
 " et Grandin de la ville de St
 " Boniface à un point quel
 " conque de la rive ouest de la
 " dite rivière entre les rues Ban-
 " matyne et Lombard de la cité de
 " Winnipeg et pourvoyant pourra
 " l'amenée aux matières et ateliers né-
 " cessaires à la construction et
 " l'assistance opération des dits pou-
 " (Signature) Dr. J. W. D. Lambert, S. Trudeau

" J. Lavoie, T. Pellecier & J. B. Lau-
 " zon, A. Gravie
 " Vu la demande ci-dessous
 " Convaincu l'assent le fait que
 " requis
 " (Signé) Joseph Léonard
 Maire -
 " Reçu avis ce 21 novembre 1893
 " (Signé) M. Lamontagne
 " Je certifie que le Conseiller
 " Dan. Mc Farlane a démissionné
 " peu avant de la Convocation
 " ci-dessus par lettre déposée
 " à son domicile, ce 21 nove-
 " mbre 1893

" (Signé) Thos. Bertrand
 Sec. Trés.
 " Le Greffier fait aussi la lecture
 " du Règlement N° 119 pour con-
 " truire au point reluant un
 " point quelconque de la rive
 " Est de la Rivière Rouge entre
 " le ruisseau Araouet et Grandin (ou-
 " tes deux Complices) de la
 " Ville de St Boniface à un
 " point quelconque de la rive Ouest
 " de la dite Rivière entre les deux
 " ruisseau Barnatzy et Lombard
 " (toutes deux Complices) de la cité
 " de Winnipeg demander l'autori-
 " sation du Gouverneur général
 " en Conseil et aussi s'il y a lieu,
 " l'autorisation du Commissaire
 " Municipal et de la cité de Winnipeg
 " à la construction du dit point
 " privilégié pour voie de débouchée

„ La somme de soixante et
„ quinze mille piastres aux fins
„ sus dites et pourvoir générale-
„ ment aux matières et choses
„ nécessaires à la construction
„ l'entretien et la mise en
„ opération du dit port "

Proposé par le Conseiller Lan-
zou appuyé par le Cons. Gaudet
l'ayant que le dit Réglement susse-
st 119 devant soit introduit et sui-
vise maintenant sa pre-
mière lecture.

Appré-
Et la séance suivante.

T. Delleter. Proc Mair

Theo. Bertrand
Sec. Session

Procès verbal de la trente-deuxième
Séance du conseil de la ville de St Boniface
tenue le 27 novembre 1893.

Présents : Les Conseillers Lambert
Lauzon Lavoie, Pelleter, Lamontagne
Falardeau et Gaudet.

Vu l'absence de son Honneur le
Maire, le Conseiller Pelleter pris
le fauteuil en sa qualité de prochain.

Les procès verbaux des trois dernières
séances sont lus et adoptés.

Les communications suivantes
sont lues :

De M. J. Cloutier, demandant de
l'aide pour l'Hôpital de St Boniface
de Messrs. Mulvey Royal, avocats, donnant
avis qu'ils ont reçu instruction du Dr
Lambert de poursuivre la Ville pour
le Compte de \$ 300.00 que le Conseil a
rejeté à sa séance du 6 novembre
Courant, à moins qu'une résolution
ne soit passée autorisant le paiement
de ce compte.

De Messrs. Lloyd & Co se plaignant de ce
que plusieurs personnes font du com-
merce dans la ville sans être taxées
bien qu'il y ait un règlement de fiscalité
pour contrer ces cas-là, et demandant
que le Conseil fasse l'application de
ce règlement.

De Mme. Walter Allen, de Winnipeg, informant
le Conseil qu'il a l'intention d'ouvrir un établis-
sement de salaisons et d'abattage dans le quar-
tier N° 1 de St Boniface, et priant qu'

reglement soit passé pour lui permettre de se lancer à ce genre d'affaire.

De M. Edmund J. P. Barbeau Secrétaire du Club de Hockey "La Verrière" demandent la permission de se servir de la pompe à vapeur de la Ville pour se faire un roulé à patiner.

De J. S. Fielding de Toronto, A. & J. Lortie, de Montréal, C. J. De Sola gérant du Comptoir Belgo-Canadien, Montréal, tous constructeurs de pont en fer, offrant leurs services pour la construction du pont proposé et demandant des renseignements au sujet de ce pont.

De M. J. B. Joyal remerciant le Conseil de l'avoir nommé "Constable spécial pour un mois et demandant d'être continu dans sa charge d'une manière permanente".

De M. J. A. Deschambault, officier de Santé de la ville suggérant au Conseil de faire imprimer les cartes possiblement distribuées aux médecins praticiens dans la ville afin que ces derniers puissent facilement notifier l'officier de Santé de tout cas de maladie contagieuse;

Interpellations - Le Conseiller Lavoie demande si l'officier de M. Soucy a été révoqué définitivement Réponse : Oui.

Le Cours Gaudens demande si l'engagement de M. J. B. Joyal a été signé. Le Cours Lanzen, président du comité de Police répond que non et qu'il ne connaît

pas l'ertilité de faire signer cet engagement qui doit les faire dans quelques mois que le Conseil ne soit d'opinion de ne pas engager M. Freyal pour un plus long terme.

Le Gouverneur Lambest: Le compte en détail des recettes et dépenses de l'année a-t-il été rendu tel que prescrit par l'article 83 du règlement et de cette Ville.

Réponse par le Mr. Maire: Il est d'habitude que ce compte soit fourni à la dernière assemblée du Bascuil de chaque année.

Le Gous Lambest: A quelle heure la passe ^{publique} est-elle ouverte?

Réponse: Rien n'a encore été décidé à ce sujet; un règlement devra être passé.

Le Gous Gaudard: Les passes portantes où il était question de l'affaire de M. Soncet, et que le Maire a, dans le temps, refusé de signer, ont-elles été signées depuis.

Réponse: Non.

Le Gous Lambest: Pourquoi ne l'ont-ils pas été?

Réponse: Le Maire seul pouvoit répondre à cette question et il est absente ce soir.

Atte de motion.

Le Gous Jaurin donne avis qu'à la prochaine séance il présentera une motion pour l'introduction d'un règlement concernant la passe publique.

Le Cons. Lambert donne avis qu'il fera, à la prochaine séance, une motion pour interdire temporairement l'accès aux le nettoyage des trottoirs devant l'hôtel
Le Cons. Lavoie donne avis qu'il présentera une motion pour voter une somme n'excédant pas cinq cents piastres pour venir en aide à l'hôpital de St Boniface.

Motions

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Gendron, que les lettres de M. M. J. Fielding, A & Co. Lajoue & C. J. Desola restent sur la table et que le Secrétaire Trézorier en accusé réception avec promesse de les remettre au conseil si le Conseil procède à la construction du pont proposé.

Agree.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Lambert que le demand du club de Hockey "L'Amourdy" soit accordé à condition que le maquinier choisi par eux pour mettre la pompe en opération soit un ingenieur reconnu et approuvé par le Directeur du Comité de Police, et que le Club envoie au Conseil une lettre faisant qu'ils se serviront de la pompe à deux fois, dispens, négros et perils.

Agree.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par

le Cours. L'auroit approuve que la Requête
de M. Walter Allieu et le rapport
du Dr des Amisbaulx soient re-
férés au Comité de Police pour
considération.

Agree.

Proposé par le Cours. L'auroit appuyé
par le Cours. L'auroie que le Président
du Comité de Police soit autorisé
à faire poser deux postes d'oubliettes
pour l'accès du Conseil une
porte au Tambour du bureau
des Trésoriers, ainsi qu'une por-
teuse et un portoir de poste pour
le logement du chef de police.

Agree.

Proposé par le Cours. L'auroit
appuyé par le Cours. L'auroie
que les Comptes de S. Gaudant,
\$10. pour 2 cordes de bois, et Louis
Hemard \$8²⁵ et Johnny Sevigny \$5⁰⁰
pour sciage de bois, et Louis Four-
rier, \$4.80, pour ouragé fait dans
la prison, soient acceptés et
payés.

Agree.

Proposé par le Cours. L'auroie que
le Compte de Andrew Schmidt
pour préparations à la poste de
la poste, soit accepté et payé.

Agree.

Proposé par le Cours. L'auroit appuyé
par le Cours. L'auroit tenu que la
liste de Mess. Philoix & Royal soit
concernant la réclamation
du Dr Lemire soit référée au

Comité Général

Agree'

Proposé par le Cons. Gaudens appuyé par le Cons. Lavoie que la demande de Messrs. Ployd & Co ne soit pas considérée, et que ces Messieurs soient notifiés que s'ils se croient blessés dans leurs intérêts par la future observation de quelque règlement de la ville ils aient à faire une plainte devant un magistrat pour faire punir les contrevenants.

Agree'.

Proposé par le Cons. Gaudens appuyé par le Cons. Lamontagne que vu qu'un accident est arrivé dans le quartier N° 1 à cause de l'inépuisance du trottoir qui conduit de la résidence de M. D. H. Davidson au pont Louis, une troisième planche soit posée à ce trottoir sur tout vu parcoure, qu'une somme suffisante soit versée à cet effet, et que M. Leon Chemin soit chargé de faire réparer cet ouvrage sans délai.

Proposé par le Cons. Lavoie appuyé par le Cons. Lambot que le Comité des travaux publics, ayant éprouvé et délaissé les fonds mis à sa disposition, il n'y a pas lieu de faire cette dépense pour cette amie.

Votant pour l'amendement les Cons. Gaudens, Lavoie, Léonard, Lanthier.

Contre. les Cens. Grudau et Lamothe.

L'amendement est déclaré ^{en-}
posé et la motion principale
est ~~adoptée~~ ^{perdue} sur la même
division.

Le Cens. Lauzon propose que la
lettre de M. J.B. Joyal soit référée
au Comité de Police. Cette motion
ne trouvant pas de second pour
elle le Cens. Lauzon persistant à
garder la parole, le Cens. Lam-
bert propose l'apaisonnement
appuyé par le Cens. Lavoie.

Proposé en amendement pour
le Cens. Lauzon appuyé par le
Cens. Lamothe que vu qu'il
y a encore devant le Conseil des
choses importantes à considérer
la séance se continue.

Voté pour l'amendement
du Cens. Lauzon, Lamothe
Grudau, Guérin & Lavoie.
Ce dernier dit qu'il vote en
faveur de l'amendement qui
lui appuie la motion prin-
cipale pour la raison que sans
la motion il a été proposé il
y avait un conseiller qui n'a-
rait pas dans l'ordre.

Vote contre : le Cens. Lambert.

L'amendement est adopté et
la séance se continue.

Règlement proposé par le Cens. Lauzon
1^{re} lecture appuyé par le Cens. Grudau
2^e lecture que le règlement n° 119 concer-

nant le pont libre de St Boniface
soit la une seconde fois.

Après

Proposé par le Cens. Lauzon appuyé par le Cens. Guérin que le pro. Maire laisse le fauteuil et que le Conseil se forme en Comité général pour prendre le dit Règlement et l'admettre en considération.

Après

Le Conseil se forme en comité général, sous la présidence du Cens. Guérin. Son Honneur le Maire reprend le fauteuil et le Cens. Guérin fait rapport que le Comité général recommande l'adoption du dit règlement et l'admettre avec quelques amendements.

Proposé par le Cens. Lauzon appuyé par le Cens. Guérin que le rapport du Comité général soit adopté -

Après

Proposé par le Cens. Guérin appuyé par le Cens. Lemontagne qu'à l'expiration des mois pour lesquels M. J.B. Joyal a été engagé comme Censeur spécial, le Conseil se dispensera de ses services.

Après le Cens. Lauzon dissident.

Proposé par le Cens. Lauzon appuyé par le Cens. Lemontagne que la séance se termine et la séance est levée.

P. Delteil.

Pro Maire

Théo. Bertrand

Sec. Proc.

A la séance qui eut lieu dans le
Salon de la Chambre le 1873, il n'y eut
pas de motion. Si tant est que ce
soit dans les cours, favoris, Lavoie & Gaudet.

McCès Verbal de la trente troisième
Séance du quinzième Conseil
de la Ville de Saint-Boniface
tenue le 26 Décembre 1873.

Présent : -

Les Conseillers : Elleeb
Lauzon
Lavoie
Laudier
& Gauvin

Après lecture et adoption du procès-
verbal de la dernière séance, les
communications suivantes sont
lues :

De Mess. Munroe West & Brothers
avocats, de la part de James Parrot
réclamant \$15⁰⁰ de dommages
pour bris de voiture occasionné
par le manœuvre établi le la voie d'évi-
tement du chemin de fer Canadien
du Pacifique conduisant à l'Abbi-
lement des Salairies de J. M. Griffin
Co.

De Ab. W. Reines de Steinbach, offrant
de rendre à la ville du mesme \$15⁰⁰,
de Walter Hobart, J. C. déclarant
la somme de \$10⁰⁰ pour déboursés
par lui faits au sujet des travaux publi-
naires pour laquelle du fonds projeté pour
lesquels il avait soumis.

De René Pin-Hudon, supérieur du Collège
de St-Boniface, au sujet de l'augmentation
des taxes imposées sur la ferme du
Collège - lot 72 & 73 -

de M. Edouard J. P. Bureau, renon-
çant le Conseil d'avoir prêté au Club
de Hockey L'Assomption la somme
en dépense de la ville.

Un rapport de Mr. J. B. Le Jeayal com-
muniste spécial du 6 novembre
au 6 décembre 1893.

Présentation des Comptes suivants:

Ed. Massé	\$ 82.75
Jos. Ouellet & C.	✓ 7.88
Morin	✓ 2.00
H. Laverdiere	✓ 2.00
Scott Leslie	✓ 11.00
J. Bertrand	✓ 13.10
Louis Lapointe	✓ 3.55
La Agence Aute	✓ 8.00
P. Hécault	✓ 2.50
Edmond Fould	✓ 5.00
R. Paulin	✓ 2.00
L. Chénier	✓ 3.40
Ed. Guibault	✓ 11.65
J. Thibault	✓ 6.20
Cyr G.	✓ 1.50
P. Bellegarde - Cinq Mois	✓ 3.75
Prix au total d'un rapport du bureau de police pour les mois d'octobre et novembre derniers montrant une recette de quarante-sept francs pi- astres et une dépense de \$18.40.	✓ 5.79

Présentation d'un rapport du Comité
financier présentant la réclamation de
Mr. Louis Bost, pour 8500. qui lui a
été refusé sans examen *

Interpellations

Le bon Sauzay, qui a autorisé le Club
de hockey à aider les citoyens, par des fonds

le Cours. Gaudour. La partie est dans
tous li habitude de faire des rap-
ports, et si auj quans a été fait le
dernier rapport.

Reponsoz par le Greffier. Depuis Mai
dernier, aucun autre rapport n'a
été fait que ceux de la Cour de police.
Le Cours. Lavoie. Les Conseillers
souhaitent que les rapports de la
Cour de la ville fûte fait par M. M^e
Phillips.

Tous répondent affirmativement.

Motion

Proposé par le Cours. Lavoie appuyé
par le Cours. Lapazan que une som-
me de deux cent cinquante soit
votee à l'Hopital de St Boniface
pour lui venir en aide dans son
œuvre de dévouement.

Adopté

Proposé par le Cours. Gauvin appuyé
par le Cours. Gaudour que le règlement
N° 120 concernant l'irection et
la mise en opération d'un établis-
sement de salissons et d'abattoir
pour Walter Allard, soit introduit
et lu une première fois.

Agréé

Proposé par le Cours. Gaudour appuyé
par le Cours. Lavoie que tous les
comptes présentés à cette séance
soient acceptés et payés.

Agréé

Proposé par le Cours. Gauvin appuyé par
le Cours. Lavoie que le rapport du Comité
présenté ce soir concernant la récla-

matin du Dr Lemire soit adopté.

Agree.

Prop. Proposé par le Cours. Gaudens appuyé
N° 122 par le Cours. Gaudens que le règlement
concernant la pesée publique
soit intitulé et la une première
fois. (N° 122).

Agree.

Proposé par le Cours. Gaudens appuyé
par le Cours. Lavoie qu'Instruction
soit donnée à l'homme de police
de faire observer strictement le rige-
ment concernant les chiens et de
faire payer sans délai les amendes de
cette face.

Agree.

Proposé pour le Cours. Gaudens appuyé
par le Cours. Lavoie que les nom-
de F. X. Denner et Alain Agopian
soient payés au registre de la face
de Capitation.

Agree.

Proposé par le Cours. Lavoie appuyé
par le Cours. Gaudens que le compte
de M. R.C. Phillips - \$150⁰⁰ - pour
la carte de la Ville soit accepté et
payé.

Agree.

Proposé par le Cours. Gaudens appuyé
par le Cours. Gaudens que la lettre de Mr. Dr.
Munroe West & Mathews soit posé sur
la table jusqu'à nouvel ordre, et que
l'homme de police reçoive instruction
d'examiner les lieux et de faire rap-
port à la prochaine réunion du
Conseil.

Agree.

O
Proposé par le Cens. Gaudin appuyé par le Cens. Gravier que la
la lettre du Rer. Hudon reste sur
la table pour plus ample examen.

Agree'

Proposé par le Cens. Lanzou appuyé par le Cens. Gaudin que le
rapport de M. Joly le régulier
comme Comptable spécial soit pro-
cédé et déposé dans les archives.

Agree'

Proposé par le Cens. Lanzou appuyé par le Cens. Gaudin que le
rapport du Bureau de police
pour octobre et novembre
dernier, soit accepté

Agree'

Proposé par le Cens. Lavoie appuyé par le Cens. Gravier
que la séance se lève
Et la séance est levée.

T. Petitfum. nommé rapporteur

Mes. Robaud

Sec. Tesorier

Le 15